

**DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT
DE BASSE-NORMANDIE**

L'ARCHIPEL CAENNAIS
Les déplacements domicile - travail

 **ATELIER**
des Cordeliers
17, rue des Cordeliers 14000 CAEN

MARS 1998

DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT DE BASSE-NORMANDIE

DREAL NORMANDIE
SMCAP/BARDO
N° d'inventaire : 742

L'ARCHIPEL CAENNAIS

Les déplacements domicile - travail

 **ATELIER**
des Cordeliers
17, rue des Cordeliers 14000 CAEN

MARS 1998

SOMMAIRE

RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

I.	L'ARCHIPEL CAENNAIS	2
	A. MODE D'ÉLABORATION	
	B. LES COMPOSANTES DE L'ARCHIPEL	
II.	DEUX ÉVOLUTIONS OPPOSÉES	10
	A. DE L'URBAIN AU RURAL	
	B. LA CENTRALITÉ DES EMPLOIS	
	C. LES ANNEAUX CONCENTRIQUES AUTOUR DE CAEN	
III.	L'ACCROISSEMENT SPECTACULAIRE DE LA MOBILITÉ ALTERNANTE	18
IV.	MESURER LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES	22

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Analyser et penser l'espace aujourd'hui n'est pas chose aisée.

Les repères et les rapports socio-spatiaux antérieurs se brouillent sous le triple effet conjugué d'un accroissement de la mobilité (professionnelle, familiale, résidentielle), de la recomposition des groupes sociaux de référence, du changement dans la nature du développement économique.

La traditionnelle triangulation entre travail, famille, quartier ou village a éclaté en une constellation de plus en plus complexe et incertaine.

Les rapports entre les gens et les lieux se transforment profondément et les dynamiques sociales et spatiales échappent de plus en plus aux constructions simples.

Les espaces urbains et périurbains constituent les territoires mouvants de cette réalité complexe où s'entrecroisent les « temps longs » des découpages administratifs, politiques, des infrastructures et des équipements et les « temps courts » des mutations économiques et sociales, des dynamiques et des mobilités qu'elles induisent.

La région Caennaise n'échappe pas à ces phénomènes, à ces mutations et là comme ailleurs se pose la question de la pertinence des découpages et des référents territoriaux actuels et s'affirme le besoin de conduire une réflexion sur les territoires pertinents pour la conception et l'organisation de l'avenir de l'agglomération.

Conscients de ces enjeux, La Direction Régionale et la Direction Départementale de l'Équipement du Calvados ont souhaité, dans le cadre de leur mission et de leur rôle de conseil auprès des collectivités locales, engager une réflexion sur l'importance et l'impact de la mobilité sur la dynamique urbaine dans l'aire d'influence de Caen.

Plus précisément, l'étude réalisée a eu pour finalité de dresser à l'échelle de l'aire d'influence de Caen, un premier diagnostic sur l'importance et l'impact des déplacements domicile / travail sur la dynamique urbaine.

I. L'ARCHIPEL CAENNAIS

A. MODE D'ELABORATION

Dans une première phase, il s'est agi d'établir la géographie et les contours de l'aire d'influence de Caen, ou plus largement du « pôle caennais » à partir des données sur les migrations alternantes.

Dans ce but, la première étape a donc consisté à examiner, au regard de l'emploi, la situation des communes situées à la périphérie de l'agglomération afin d'établir l'appartenance éventuelle de ces communes au « pôle d'emploi » caennais.

Pour ce faire, le ratio nombre d'actifs entrants/nombre d'actifs stables¹ a été retenu comme un indicateur de « l'attractivité » des communes en matière d'emploi (*carte 1*).

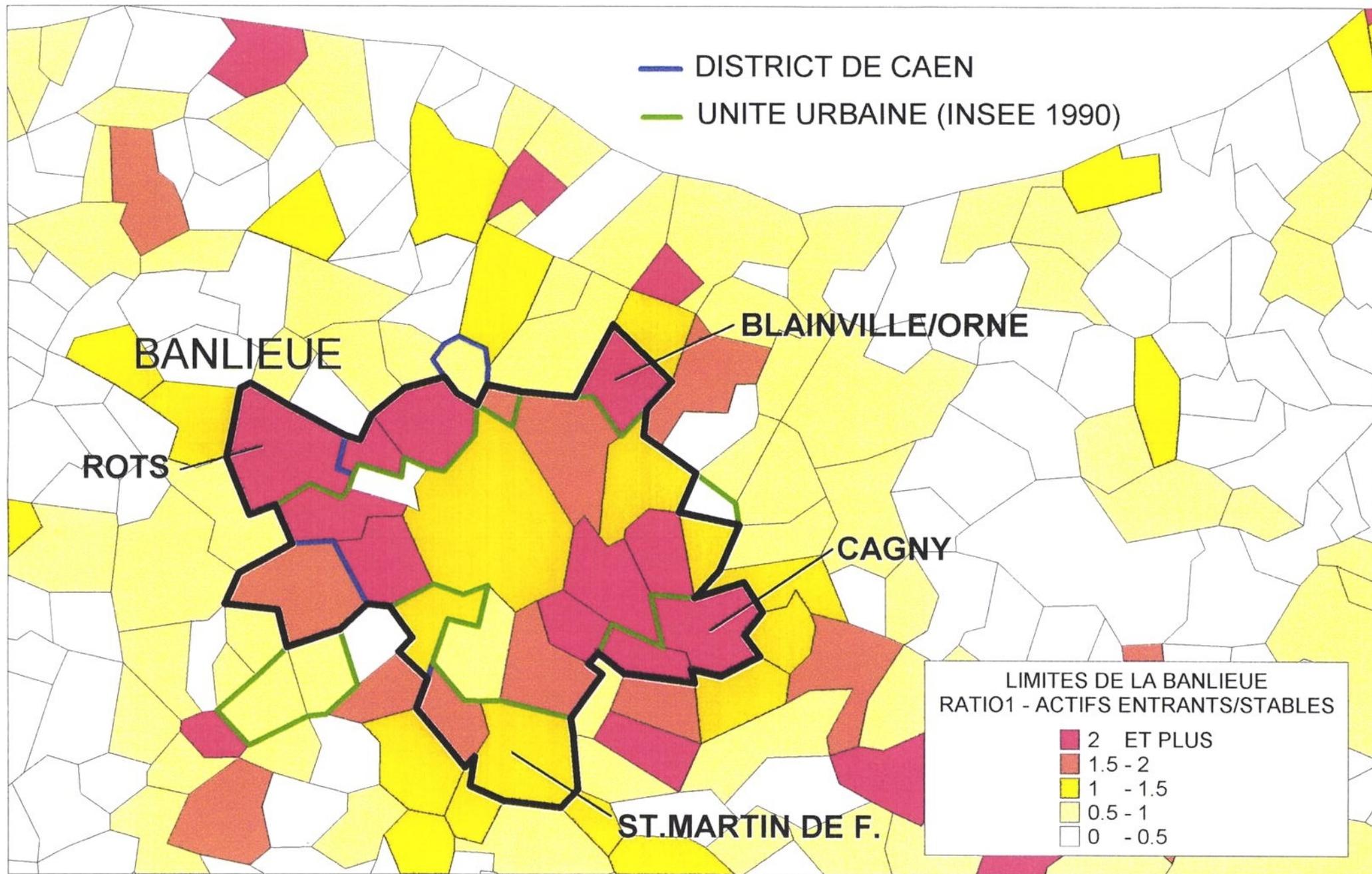
Ainsi délimité, le groupe de communes « attractives » du point de vue de l'emploi se différencie sensiblement des ensembles existants, qu'il s'agisse de l'agglomération urbaine définie par l'INSEE qui ne prend en compte que la continuité du bâti ou bien encore du District du Grand Caen qui témoigne de solidarités politiques(*annexe 1*).

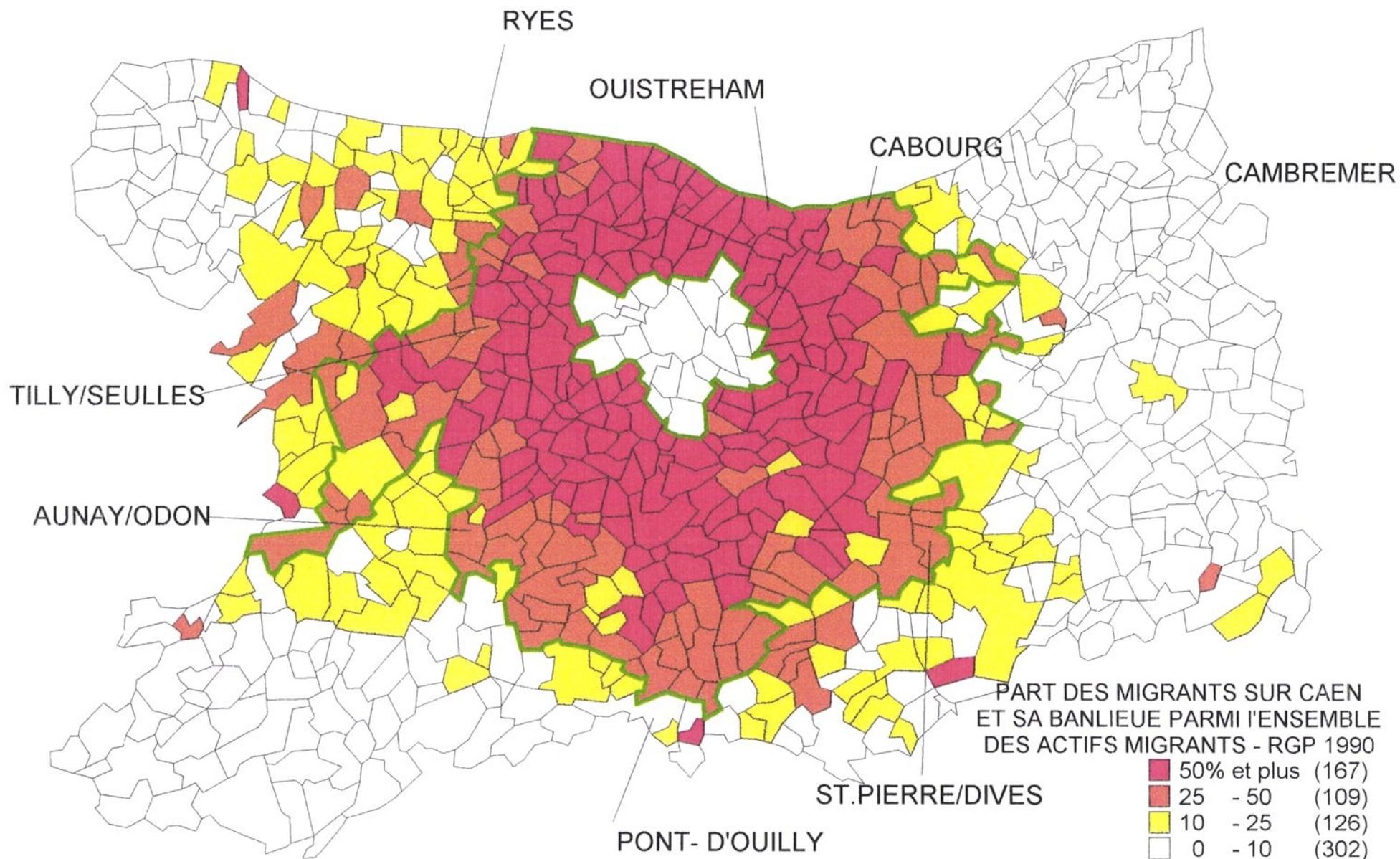
La délimitation du pôle d'emploi a été menée en concertation avec le comité de pilotage constitué de représentants de la DRE, de la DDE du Calvados et du Directeur du SIAUAC. Le groupe de travail a discuté de la constitution de cet ensemble en s'appuyant à la fois sur la transcription cartographique des ratios communaux et sur sa connaissance approfondie du terrain.

De fait, les communes suivantes, considérées comme très peu attractives en matière d'emploi, n'ont pas été retenues :

- au S.W. Fontaine-Etoupefour et Baron-sur-Odon
- au Nord Cambes-en-plaine
- au N.E. Cuverville

¹ Les actifs stables résident ET travaillent dans la même commune.





A l'inverse, les communes suivantes, largement excédentaires en termes d'emplois et dans la « continuité » territoriale de l'agglomération, ont été intégrées au pôle caennais :

- au N.W. Rots
- Au N.E. Blainville-sur-Orne
- au S.E. Grentheville et Cagny
- Au Sud Saint-Martin-de-Fontenay et Saint-André-sur-Orne.

Au total la « banlieue » telle que constituée pour cette étude regroupe 22 communes. (*carte 1 - liste en annexe 1*)

La détermination de ce pôle a permis d'entreprendre la seconde étape à savoir la délimitation des limites externes de la zone d'influence de Caen et de sa banlieue par l'examen des taux de migrants quotidiens² vers cet ensemble (calculé à partir des résultats du recensement de 1990).

Cet indicateur clé a été établi, avec d'autres informations, pour chaque commune du département du Calvados considéré comme la zone d'étude et d'observation la plus large et au sein de laquelle devait se dégager la zone d'influence de Caen : l'Archipel.

Le graphique (*annexe 2*) de la répartition des fréquences de cette variable ne révélant pas de seuils particulièrement significatifs, la carte a donc été dressée de façon à faire apparaître les communes dont au moins 25% des actifs migrants se dirigent vers Caen ou sa banlieue (*carte 2*).

Outre la fixation de ce taux de migrants, jugé significatif de « l'attachement » de ces communes au « pôle d'emploi » caennais, le groupe de travail a considéré que d'une part l'archipel devait constituer un ensemble territorial continu et que d'autre part, ne devaient pas être retenues les communes qui, bien qu'ayant un taux supérieur à 25% de migrants vers Caen ou sa banlieue, présentent des taux supérieurs vers les pôles d'emploi périphériques de Bayeux et Falaise (*annexes 3 et 4*).

Ces observations nous ont conduit à fixer les limites externes de l'archipel telles qu'elles apparaissent sur la *carte 2*.

Lors de l'élaboration des cartes spécifiques des migrations vers d'une part Caen, (*annexe 5*) et d'autre part les communes de la banlieue (*annexe 6*), il est apparu que les communes de résidence des actifs migrants sur Caen se situaient très majoritairement au Nord-Ouest alors qu'à l'inverse, le « centre de gravité » de celles où résident les actifs migrants vers les communes de la banlieue se situait

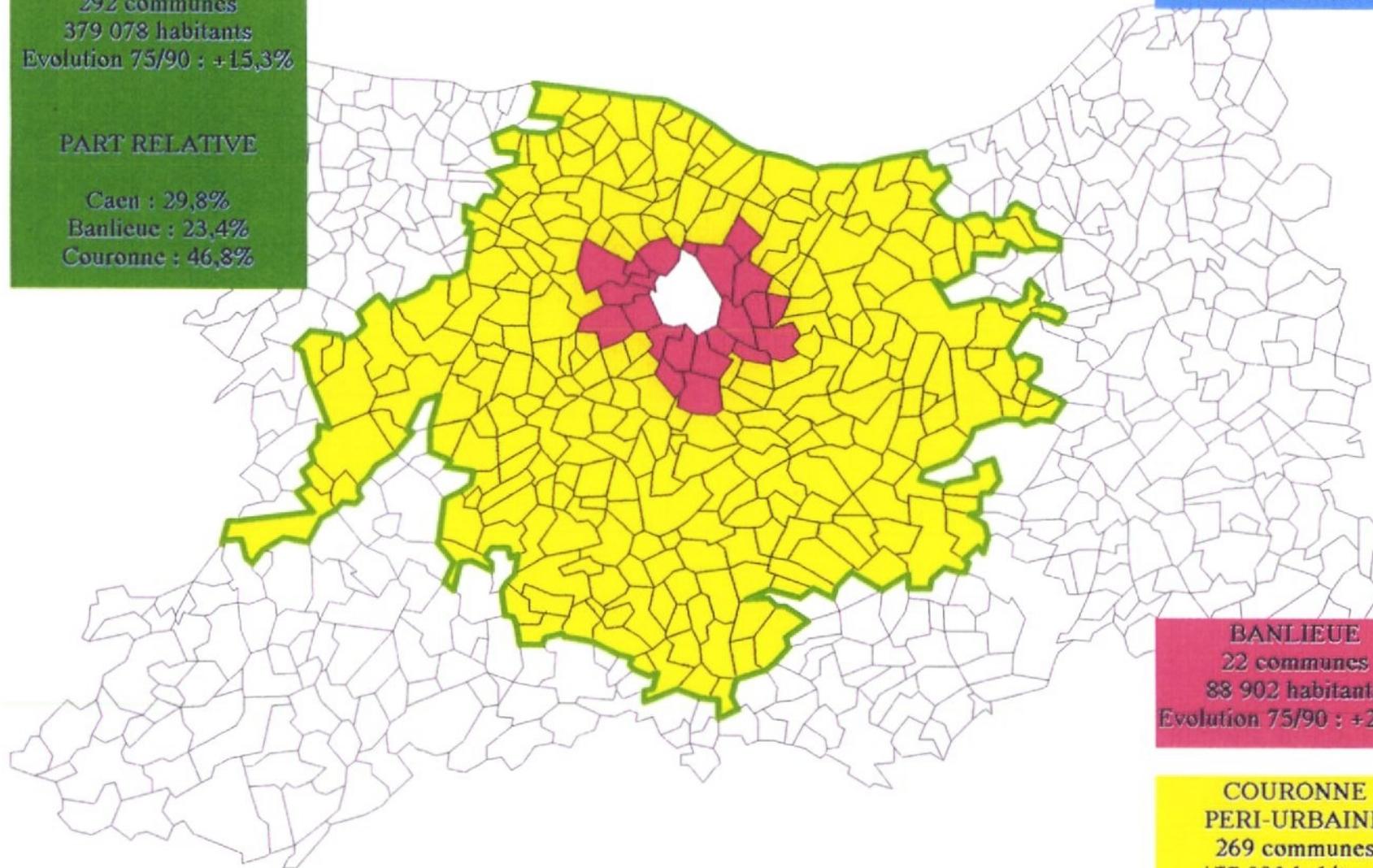
² Ratio $\frac{\text{Nombre des migrants vers Caen ET sa banlieue}}{\text{Total des AAE (Actifs Ayant un Emploi)}}$

L'ARCHIPEL
 292 communes
 379 078 habitants
 Evolution 75/90 : +15,3%

PART RELATIVE

Caen : 29,8%
 Banlieue : 23,4%
 Couronne : 46,8%

VILLE CENTRE
 112 846 habitants
 Evolution 75/90 : -5,7%



BANLIEUE
 22 communes
 88 902 habitants
 Evolution 75/90 : +24,8%

COURONNE PERI-URBAINE
 269 communes
 177 330 habitants
 Evolution 75/90 : +28,7%

plutôt au Sud-Est. Cette différenciation spatiale se marque très nettement sur la carte de synthèse de ces mouvements (*annexe 7*).

B. LES COMPOSANTES DE L'ARCHIPEL

Tel que délimité dans les conditions décrites ci-dessus, l'archipel caennais compte au total 292 communes qui s'inscrivent dans un rayon de 40 km autour de la capitale régionale (sur les 705 du département du Calvados) et qui se répartissent en trois sous-ensembles (*carte 3*) :

Ensembles	Nombre de communes	Population 1990	Part dans l'archipel
Caen, la ville centre	1	112 846	29,8%
La banlieue	22	88 902	23,4%
La couronne périurbaine	269	177 330	46,8%
Archipel	292	379 078	100,0%

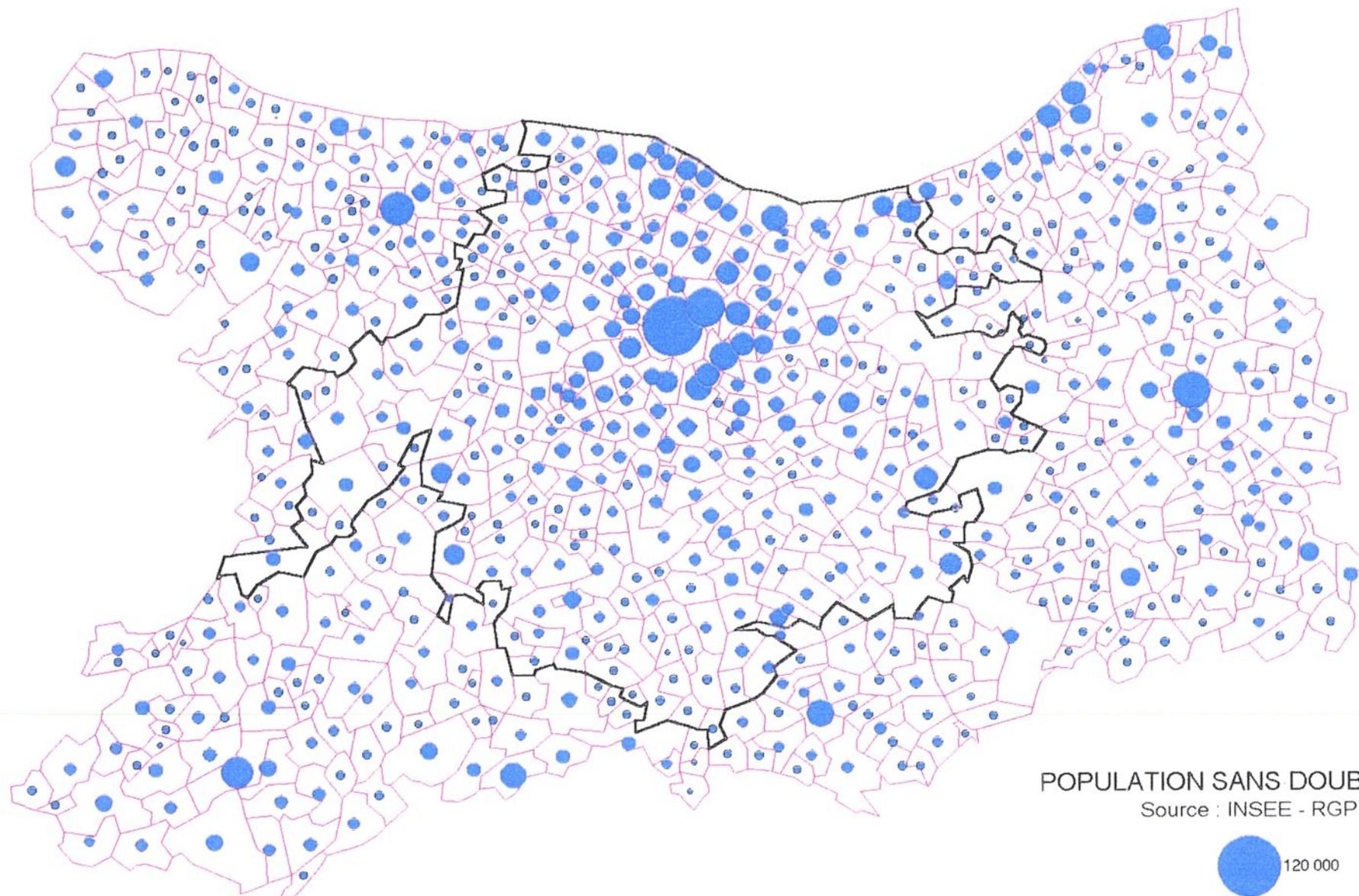
LA POPULATION (*carte 4*)

Évolution de la population de 1975 à 1990

	1975	1982	1990
Caen	119640	114068	112846
banlieue	71242	80061	88902
couronne	137763	158846	177330
Archipel	328645	352975	379078
Reste	232322	236584	239400
Calvados	560967	589559	618478

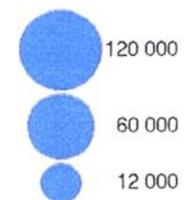
Population sans double compte - source : INSEE

CARTE 4



POPULATION SANS DOUBLE COMPTE

Source : INSEE - RGP 1990



Variation des effectifs de population

	Variation absolue			Variation relative		
	1975/1982	1982/1990	1975/1990	1975/1982	1982/1990	1975/1990
Caen	-5572	-1222	-6794	-4,7	-1,1	-5,7
banlieue	8819	8841	17660	12,4	11,0	24,8
Couronne	21083	18484	39567	15,3	11,6	28,7
Archipel	24330	26103	50433	7,4	7,4	15,3
Reste	4262	2816	7078	1,8	1,2	3,0
Calvados	28592	28919	57511	5,1	4,9	10,3

Population sans double compte - source : INSEE

Avec près de 380 000 habitants en 1990 (soit près des 2/3 de la population du Calvados) la population de l'archipel a augmenté de plus de 15% depuis 1975 soit un solde positif d'environ 50 000 personnes. Cependant cet accroissement global masque des évolutions différenciées selon les 3 zones. **L'augmentation de la population de la banlieue (+25%) et celle de la couronne (+28%) s'opposent nettement à l'évolution négative de la ville centre (-6%) dans un processus classique de péri-urbanisation.**

Ainsi, la part de la ville centre dans la population de l'archipel est passée de 36% en 1975 à moins de 30% en 1990.

Globalement, les évolutions constatées entre 1975 et 1990 s'équilibrent entre les 2 périodes intercensitaires (75/82 et 82/90) ; notons toutefois que les pertes de la ville de Caen (5 500 personnes entre 1975 et 1982) se réduisent très sensiblement entre 1982 et 1990 (-1 200 personnes).

Le District et le SDAU

	District	Aire du SDAU
1975	182 694	213 802
1982	184359	221 110
1990	189 833	235 060

Population sans double compte - source : INSEE

	75/82	82/90	75/90
District	+ 1 665 +1%	+ 5 474 +3%	+ 7 139 +4%
SDAU	+ 7 308 +3,5%	+14 750 +7%	+ 21 258 +10%

La croissance de population de l'Archipel apparaît bien supérieure à celle observée dans le cadre territorial du SDAU montrant ainsi que le pic géographique de croissance se situe en dehors des limites du SDAU. A une autre échelle, le même constat peut être dressé pour la population du District. La « croissance de proximité » touche des communes de banlieue situées hors district.

SOLDES MIGRATOIRE ET NATUREL

Soldes migratoires

	75/82	82/90	75/90
CAEN	-14780	-9475	-24255
BANLIEUE	1613	740	2353
COURONNE	16074	12632	28706
ARCHIPEL	2907	3897	6804

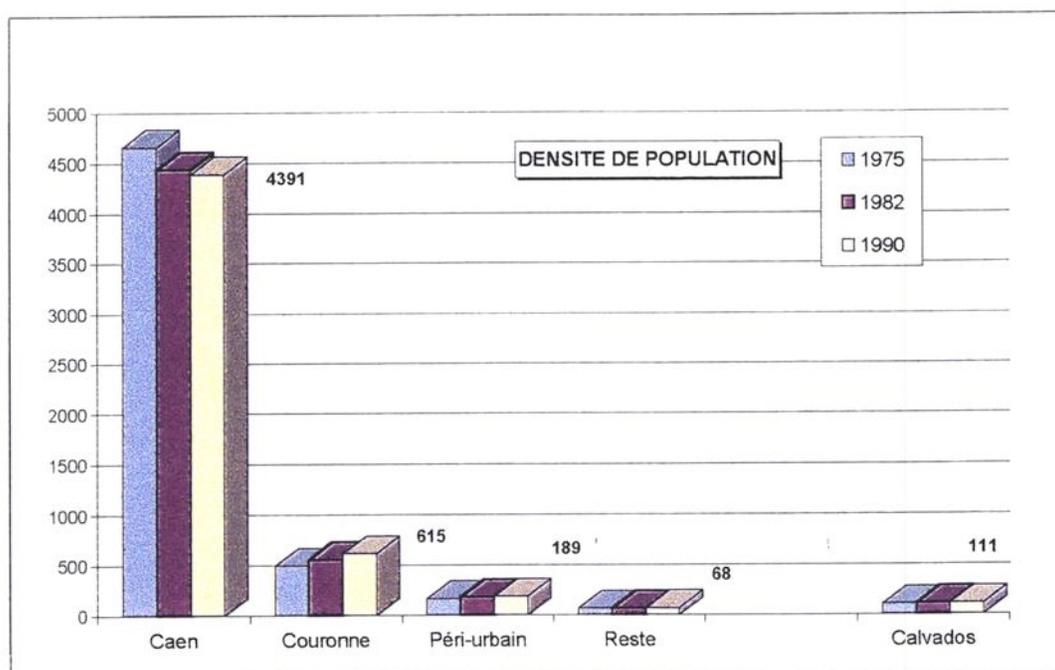
Population sans double compte - source : INSEE

A Caen, l'accroissement naturel (+17 660 personnes entre 1975 et 1990) ne comble pas un déficit migratoire très important (-24 255 durant la même période).

Pour la banlieue, l'augmentation de population est le résultat d'un accroissement naturel conséquent (+15 307) auquel s'ajoute un médiocre solde migratoire positif (+2 453). Cependant au sein des communes de banlieue, les composantes de l'évolution démographique sont loin d'être homogènes tant dans le temps que dans leur répartition spatiale.

La couronne périurbaine tire parti d'un apport migratoire très important (près de 30 000 personnes en 15 ans) complété par un solde naturel excédentaire et en augmentation.

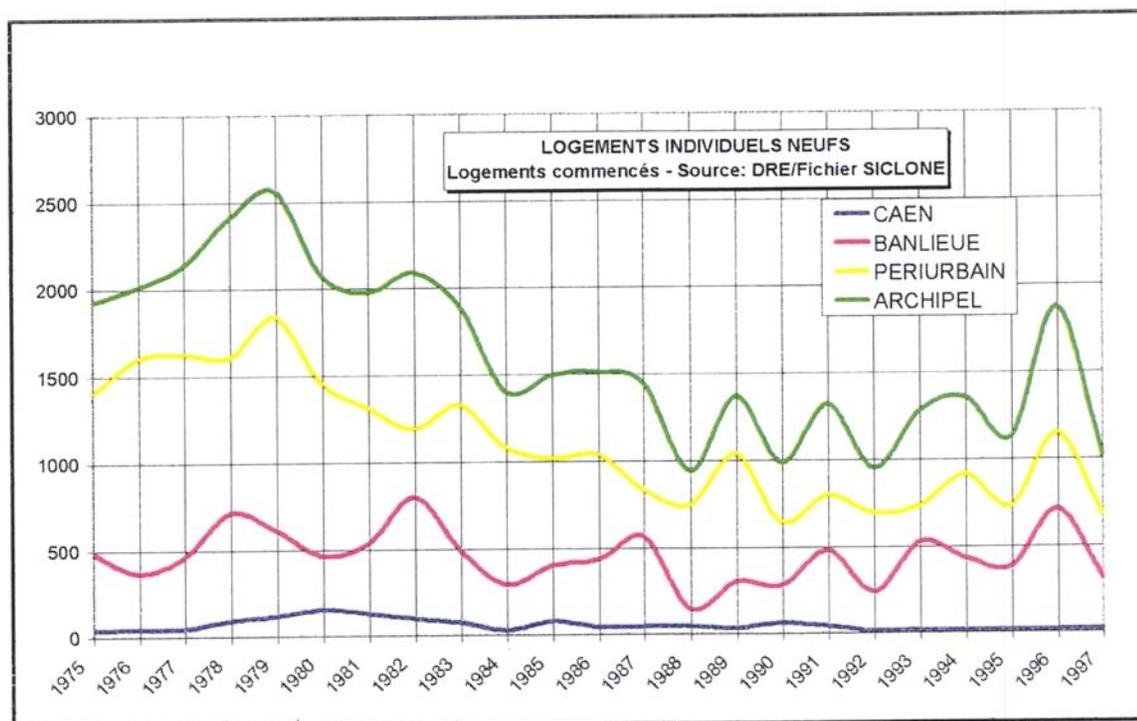
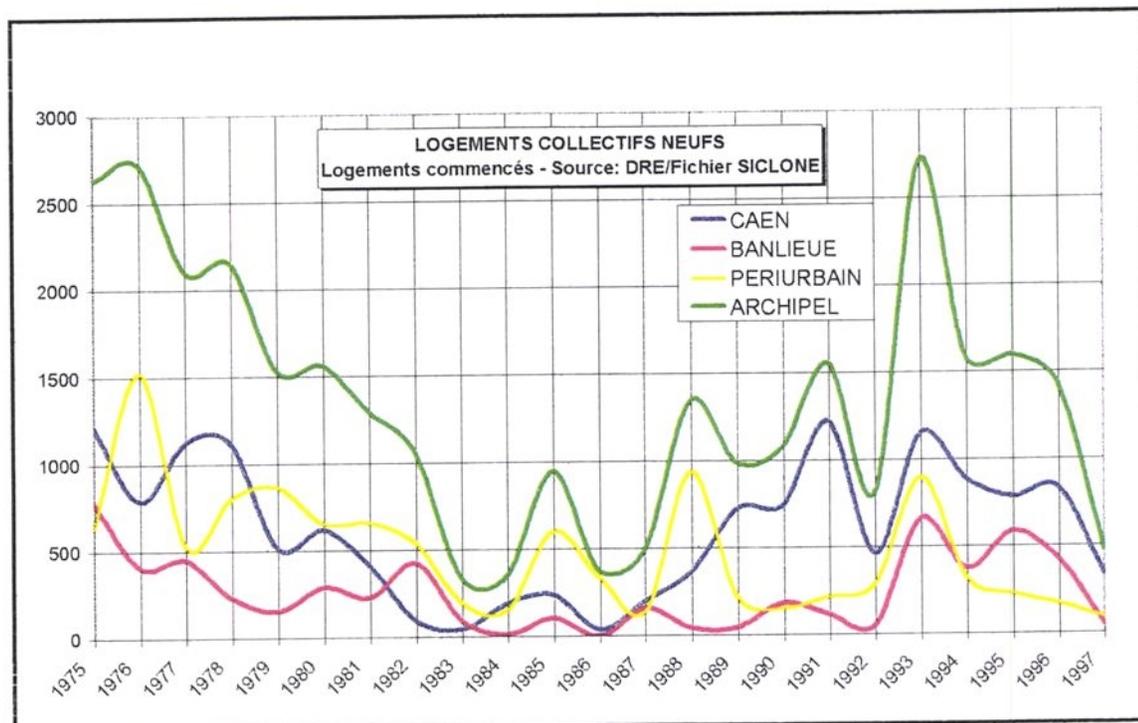
DENSITES



Les masses de population des trois zones de l'Archipel, globalement comparables, se répartissent sur des territoires de surfaces très différentes et donc les écarts de densité (graphique ci-dessus) sont très importants entre la ville centre (4 400 habitants/km²) la banlieue (600 hts/km²) et la couronne périurbaine (200 hts/km²). Ces écarts atteignent des proportions similaires pour les densités des emplois et des actifs (annexe 8).

Seule la ville de Caen voit croître le nombre des emplois et se réduire le nombre des actifs. En 1990, la ville centre se montre donc excédentaire et attractive en matière d'emploi (annexe 8).

LES LOGEMENTS NEUFS



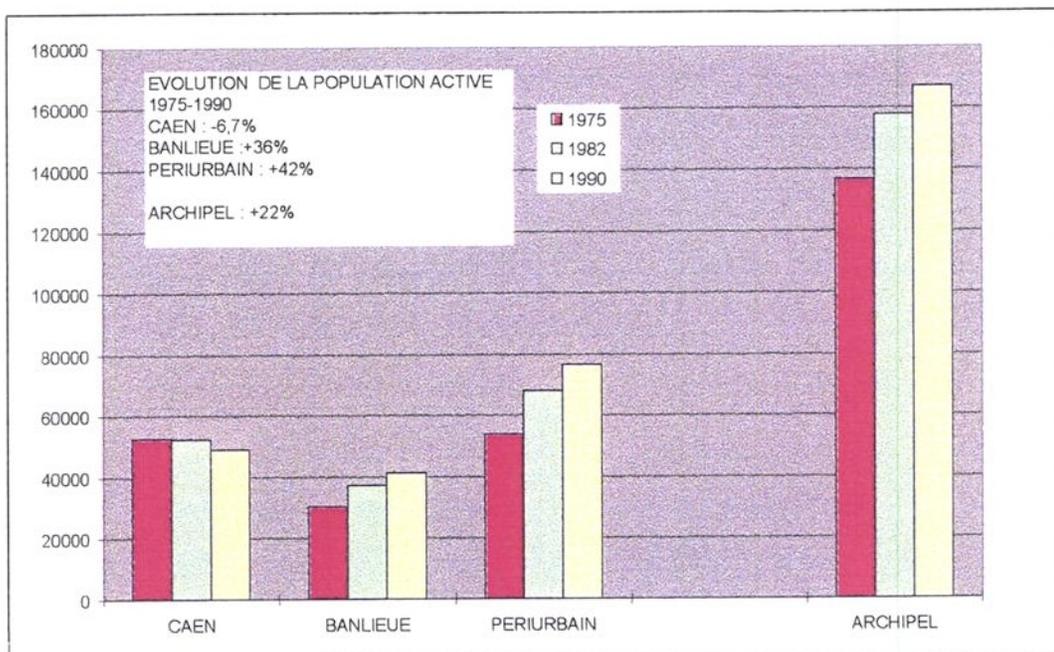
Depuis 1975 l'Archipel a vu la mise en chantier de près de 70 000 logements neufs (**annexe 9**) dont la majorité (54%) est constituée de logements individuels. Cette proportion de logements individuels se réduit de la périphérie vers le centre. Les pavillons dominent dans la couronne (69% du total) et dans la banlieue (65%). A l'inverse, à Caen, 92% des logements neufs sont des collectifs.

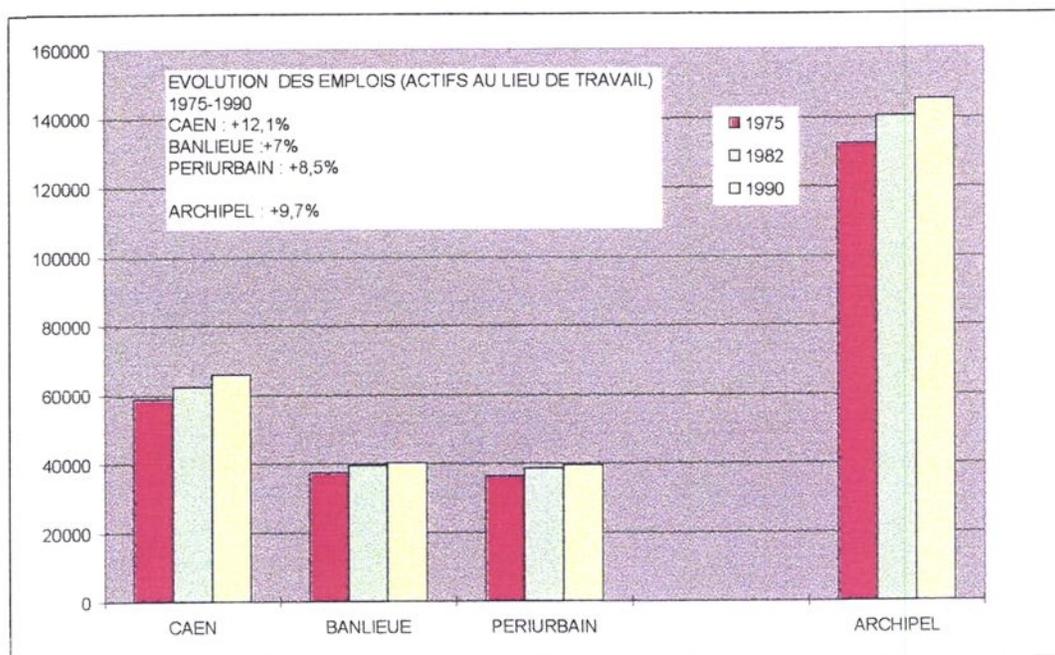
Observés sur plus de 20 ans (1975/3^{ème} trimestre 1997), les volumes annuels de construction de logements montrent des écarts d'une année sur l'autre assez importants. En dépit de ces écarts, de grandes tendances se dégagent :

- Lente érosion des volumes de logements individuels avec une amorce de reprise à partir de 1996.
- Écroulement de la construction de logements collectifs entre 1975 et 1983 puis remontée chaotique jusqu'en 1993 puis nouvelle rechute au faible niveau observé au début des années 1980 (moins de 500 logements par an pour l'ensemble de l'Archipel).

II. DEUX ÉVOLUTIONS OPPOSÉES

En quinze ans, dans le contexte général de croissance démographique qui affecte l'Archipel caennais, le nombre des emplois et celui des actifs dans l'Archipel ont fortement augmenté mais dans des proportions sensiblement différentes.





En 1990, on compte dans l'Archipel 30 000 actifs (+22%) et 13 000 emplois de plus qu'en 1975 (+10%). Pendant cette même période, la ville centre perd des actifs (-7%) mais gagne 7 000 emplois soit un accroissement de plus de 12%.

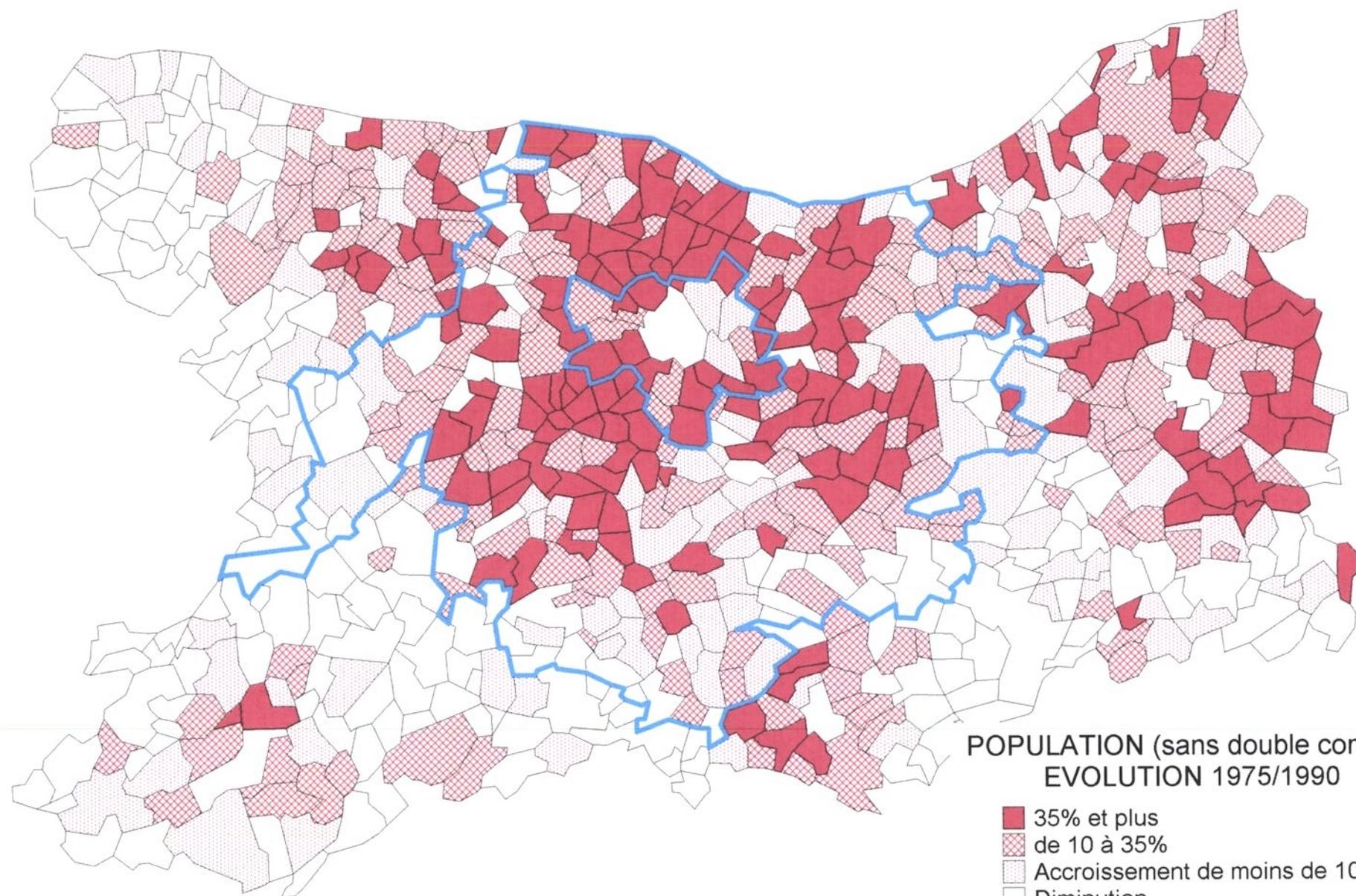
Globalement, au niveau de l'Archipel cette croissance s'est effectuée selon un double mouvement : à un flux centrifuge de répartition des actifs s'oppose un flux centripète de concentration des emplois sur la ville centre. Ce double mouvement renforce la dépendance des banlieues mais aussi, dans une moindre mesure, celle de la couronne périurbaine vis à vis du centre. (cf. partie C et chapitre III).

A. DE L'URBAIN AU RURAL

D'abord concentrée sur la ville de Caen dans les années 50, puis sur une agglomération restreinte dans les années 60, la croissance urbaine « explose » dans les années 70 et touche, en tache d'huile, une zone rurale sans cesse plus large (cartes 6,7 et 8).

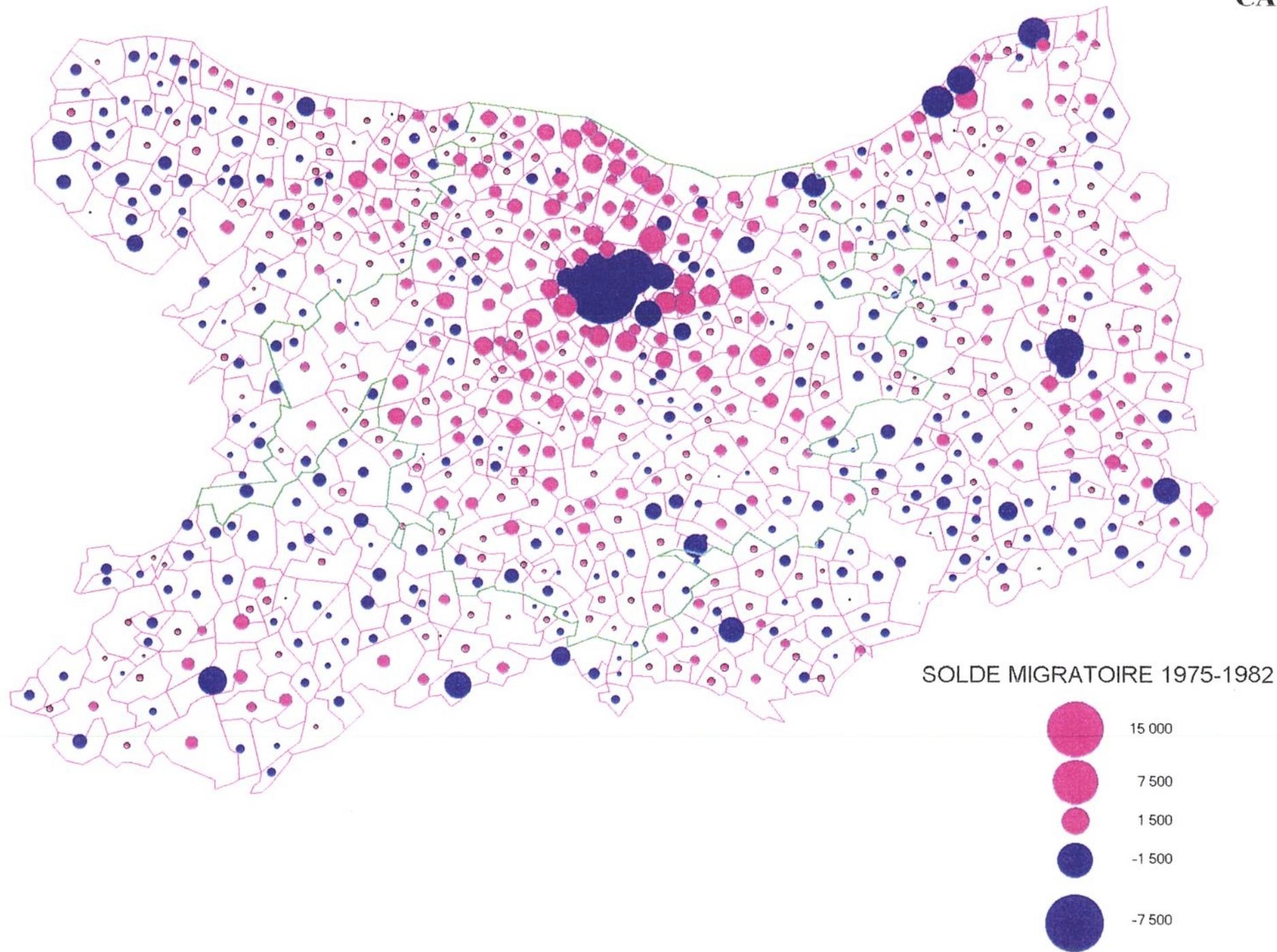
Le solde migratoire global de l'Archipel (+ 6 804 personnes de 1975 à 1990) masque en fait des évolutions contrastées tant dans leur localisation que dans la durée.

Entre 1975 et 1982, le mouvement de déconcentration était puissant. Au centre, la ville de Caen mais aussi plusieurs communes de la banlieue présentaient des soldes migratoires fortement déficitaires. A l'inverse, la couronne périurbaine

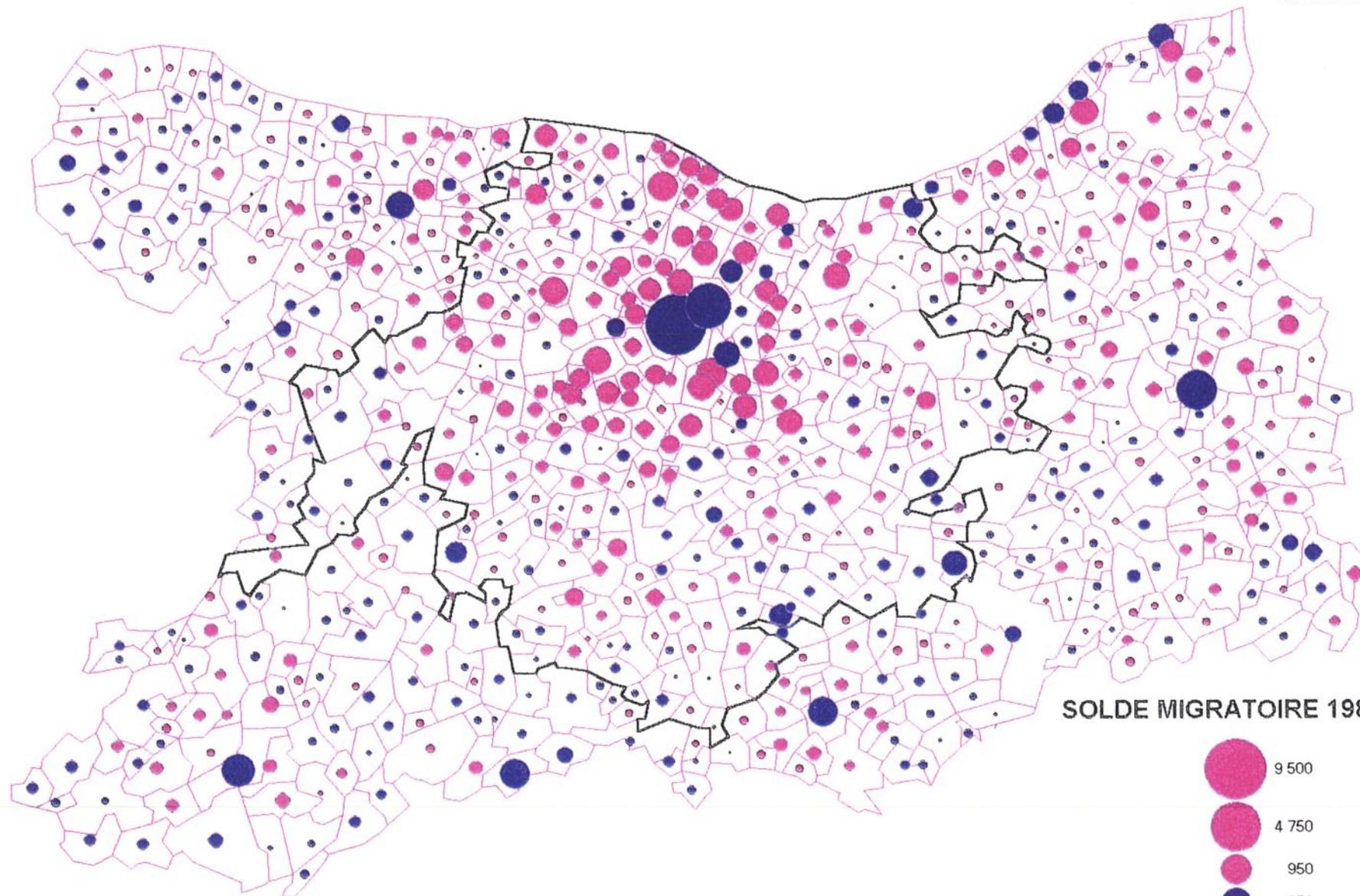


POPULATION (sans double compte)
EVOLUTION 1975/1990

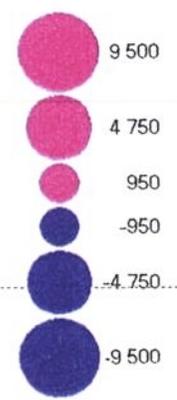
- 35% et plus
- de 10 à 35%
- Accroissement de moins de 10%
- Diminution



CARTE 8



SOLDE MIGRATOIRE 1982-1990



enregistrait un volume d'arrivants très important (solde positif de plus de 16 000 personnes).

De 1982 à 1990, le mouvement de « rurbanisation » s'est poursuivi mais avec moins de puissance, l'excédent de la couronne « n'étant plus » que de 12 600 personnes. Les pertes de Caen sont également moindres (environ 9 500 contre près de 15 000 dans la période précédente). Globalement le nombre de communes disposant d'un solde migratoire positif significatif est en réduction³, témoignant ainsi du rétrécissement de la zone de croissance péri-urbaine.

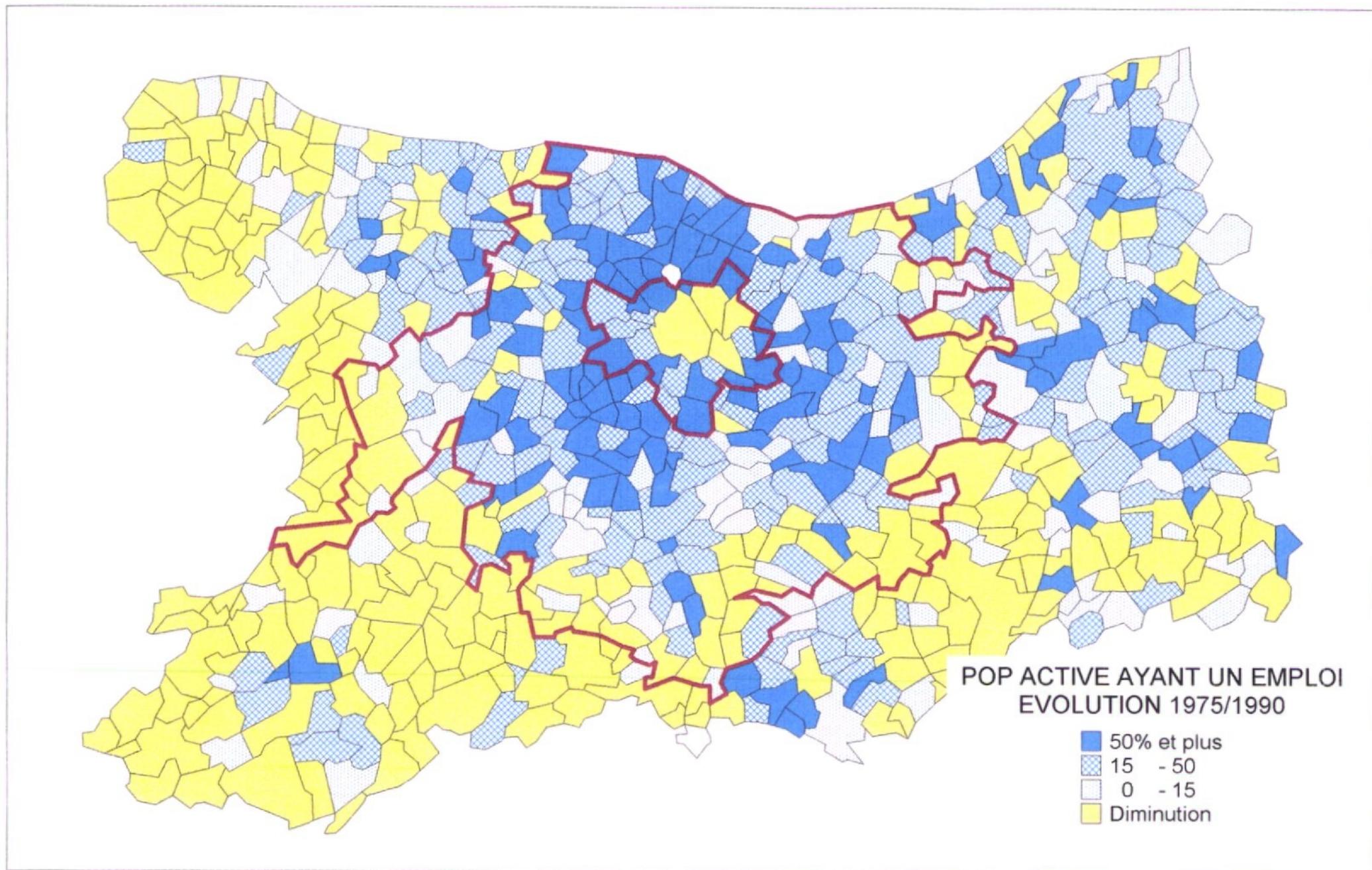
³ Pour la période 75/82, 164 communes avaient un solde migratoire >10 et seulement 142 pour la période 1982/1990.

Évolution du nombre des actifs

	1975	1982	1990
Caen	52 525	52 329	49 008
Banlieue	30 393	37 353	41 230
Péri-urbain	53 810	68 079	76 570
Archipel	136 728	157 761	166 808
Reste	99 551	106 372	105 188
Calvados	236 279	264 133	271 996

Dans le cadre de l'Archipel, l'accroissement du nombre des actifs (+22%) est bien supérieur à celui de la population totale (+15%). Cet écart atteste d'une attraction générale de ce territoire sur les populations en âge de travailler. Ces écarts touchent les trois entités territoriales de l'Archipel et indiquent que les populations qui, depuis 1975, se sont installées dans les communes de banlieue (actifs +35%) mais surtout dans la couronne péri-urbaine (actifs +42%) sont majoritairement composées de ménages dont une large part de ménages double-actifs.

Cependant, les rythmes de croissance des actifs entre les deux périodes intercensitaires sont bien différents : Pour l'Archipel, entre 1975 et 1982, le taux s'élevait à 15%, il retombe à 6% entre 1982 et 1990. De même, sur les 269 communes de la couronne péri-urbaine, 232 avait un solde positif d'actifs entre 1975 et 1982, elles ne sont plus que 184 après de 1982. Ce fléchissement confirme ainsi l'essoufflement de la péri-urbanisation du moins pour les communes les plus éloignées de Caen (*carte 9*).



B. LA CENTRALITE DES EMPLOIS

Globalement la zone d'étude témoigne au niveau communal d'une distanciation croissante entre le nombre des actifs qui y résident et le nombre des emplois qui y sont occupés (*annexes 10 à 12*).

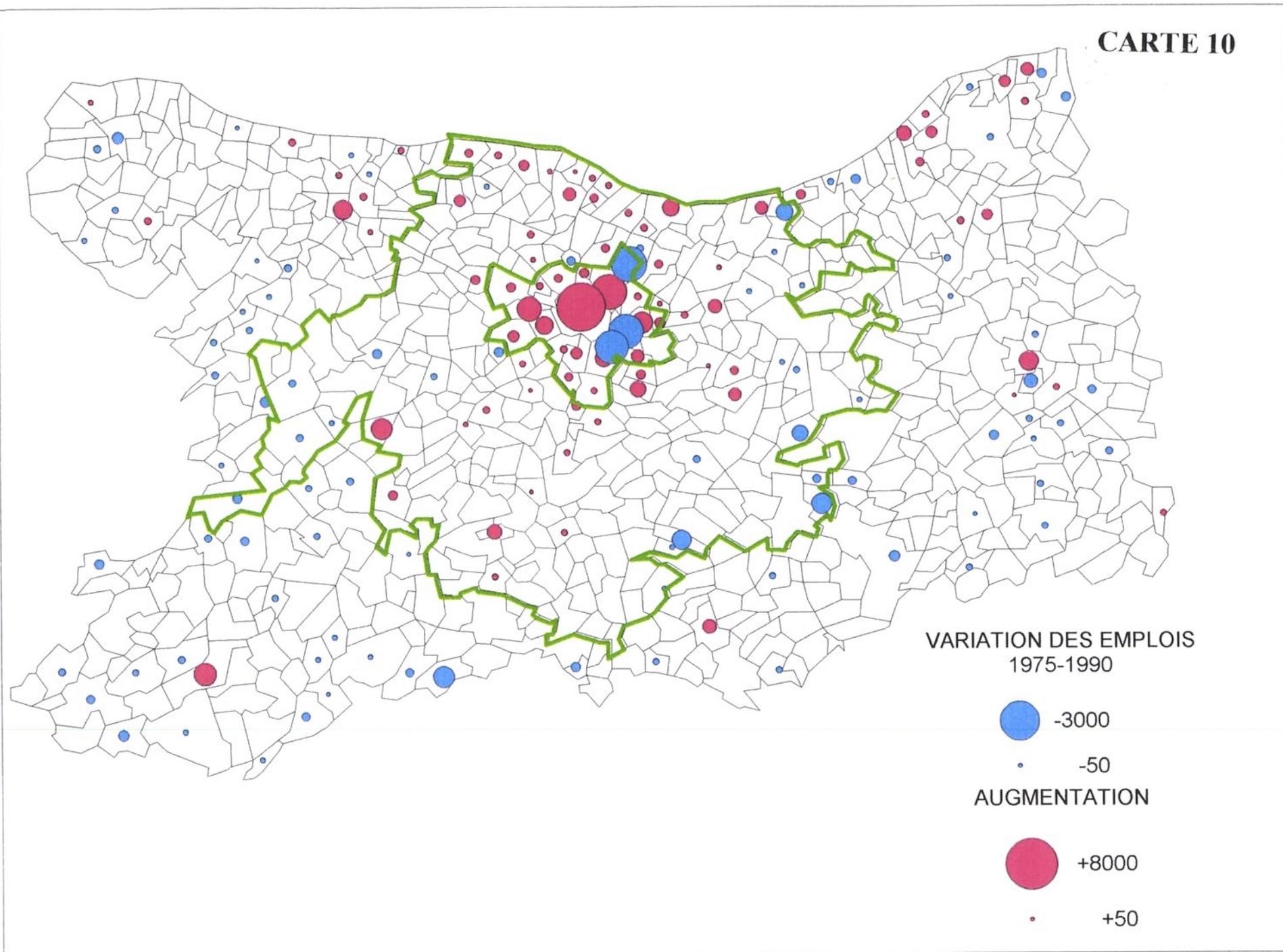
Ainsi en 1975, 117 communes du département du Calvados « offraient » plus d'emplois qu'elles ne comptaient d'actifs résidents. En 1990. Ce type de communes, que l'on pourrait qualifier de « pôles d'emplois », ne compte plus que 44 représentants.

A l'inverse, le nombre des communes « dortoirs » (les actifs résidents y sont au moins deux fois plus nombreux que les emplois) qui en 1975 était de 224, double en 15 ans pour atteindre 441 en 1990.

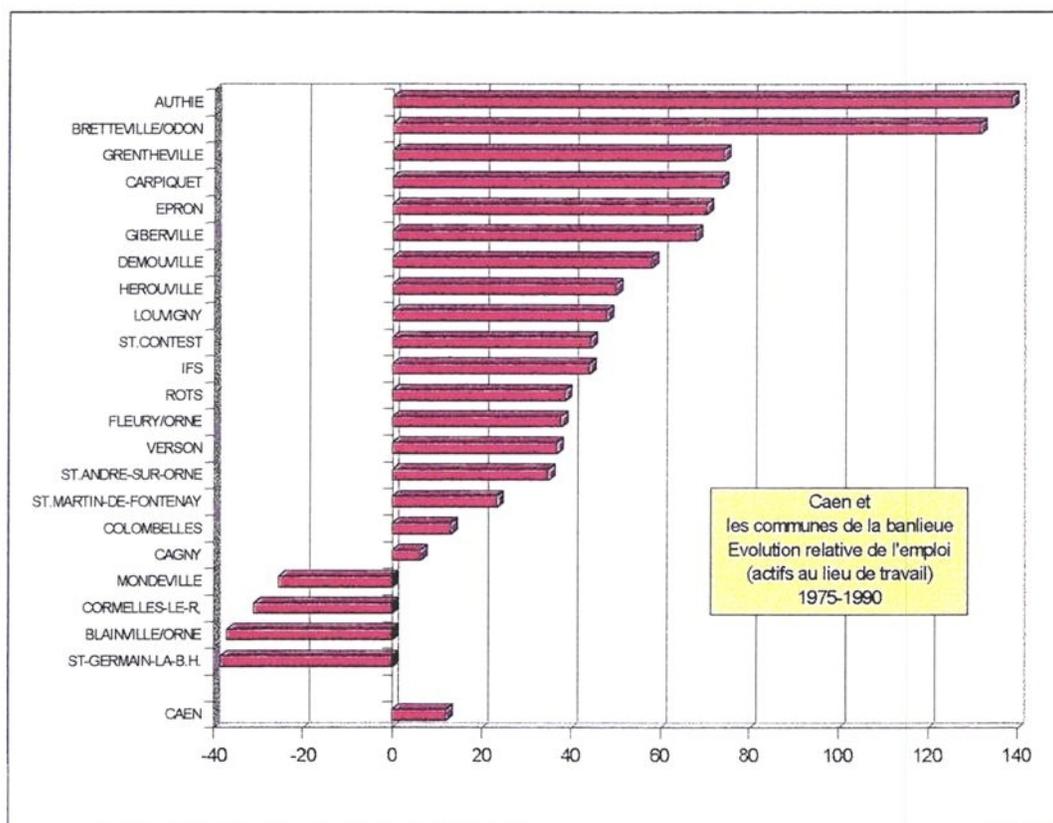
	1975	1982	1990
Caen	58720	62308	65805
Banlieue	37460	39508	40095
Péri-urbain	36300	38556	39402
Archipel	132480	140372	145302
Reste	94740	91492	91564
Calvados	227220	231864	236866

Dans le cadre plus restreint de l'archipel caennais (*carte 10*), l'évolution du nombre des emplois montre là encore des différenciations spatiale et temporelle. Les trois ensembles territoriaux montrent des écarts de croissance significatifs (10% en moyenne mais 12% pour la ville et de Caen et seulement 7% pour la banlieue). L'observation sur les deux dernières périodes intercensitaires montre par ailleurs que seule la ville de Caen a connu une croissance importante de l'emploi (+ 7 000 en 15 ans) mais très également répartie sur les deux périodes. Ce n'est le cas ni de la banlieue (+5,5% entre 1975 et 1982 mais seulement 1,5% entre 1982 et 1990) ni de la couronne périurbaine (6,2% puis 2,2%).

CARTE 10



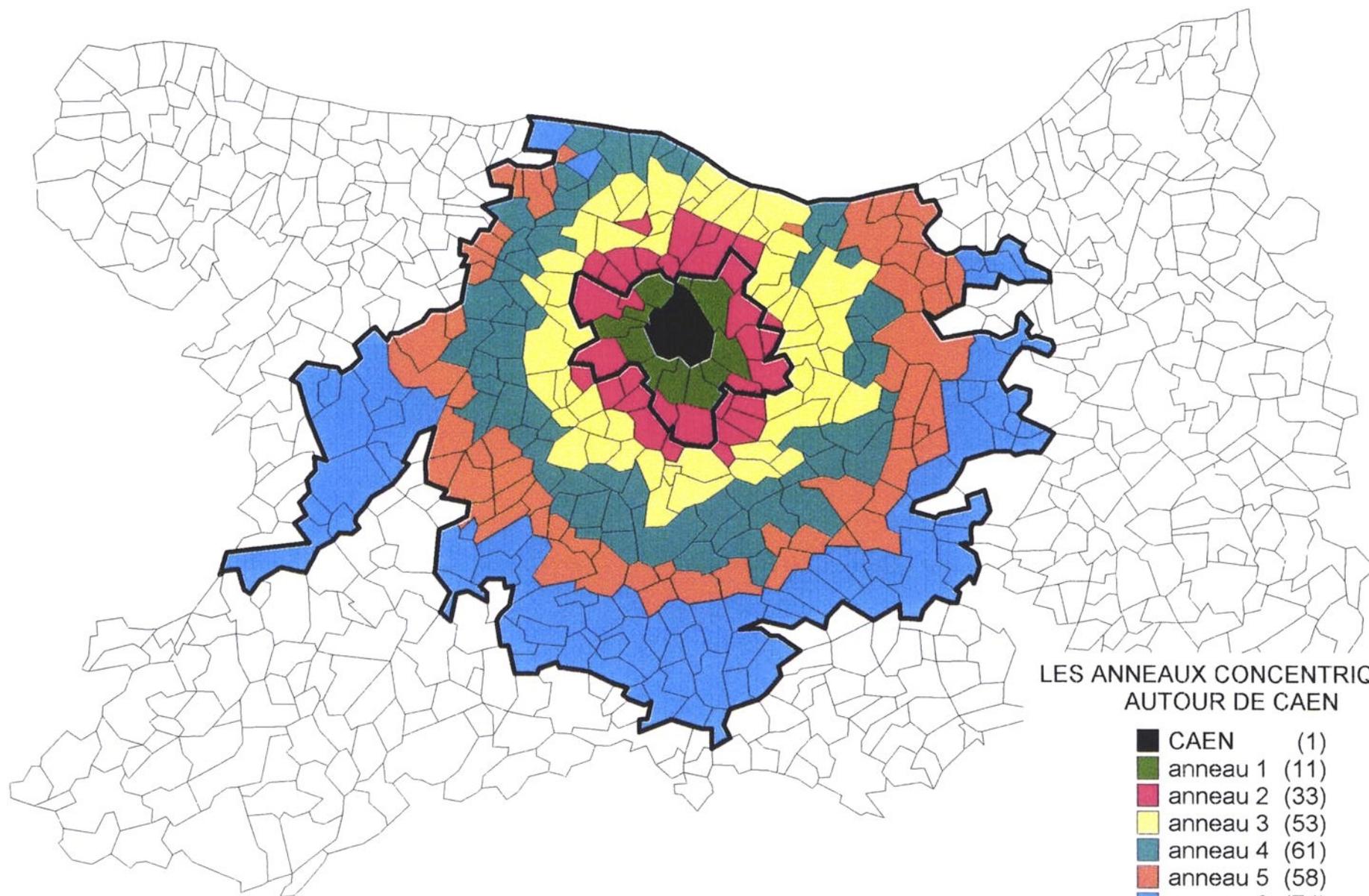
De plus, l'ensemble banlieue ne constitue pas un ensemble homogène. A des communes où l'emploi est en chute libre du fait de la disparition ou restructuration des industries de main d'œuvre (sud-est de l'agglomération) s'opposent les communes dynamisées par les créations d'emplois en particulier dans le domaine du commerce et des services (*graphique ci-après et annexe 13*).



C. LES ANNEAUX CONCENTRIQUES AUTOUR DE CAEN

Afin d'apprécier plus finement les dynamiques spatiales opposées concernant les actifs résidents et les emplois, l'Archipel a été découpé en 6 anneaux concentriques autour de Caen (*carte 11*).

Le premier anneau est constitué des 11 communes limitrophes à la commune de Caen. Les anneaux suivants sont construits selon la distance réelle des communes à la ville centre. Ainsi, le deuxième anneau regroupe les communes situées à moins de 10 km de Caen, puis les anneaux suivants sont construits de 5 en 5 km. Le sixième et dernier anneau comprend toutes les communes éloignées de plus de 25 km du centre de Caen (*annexe 14*).

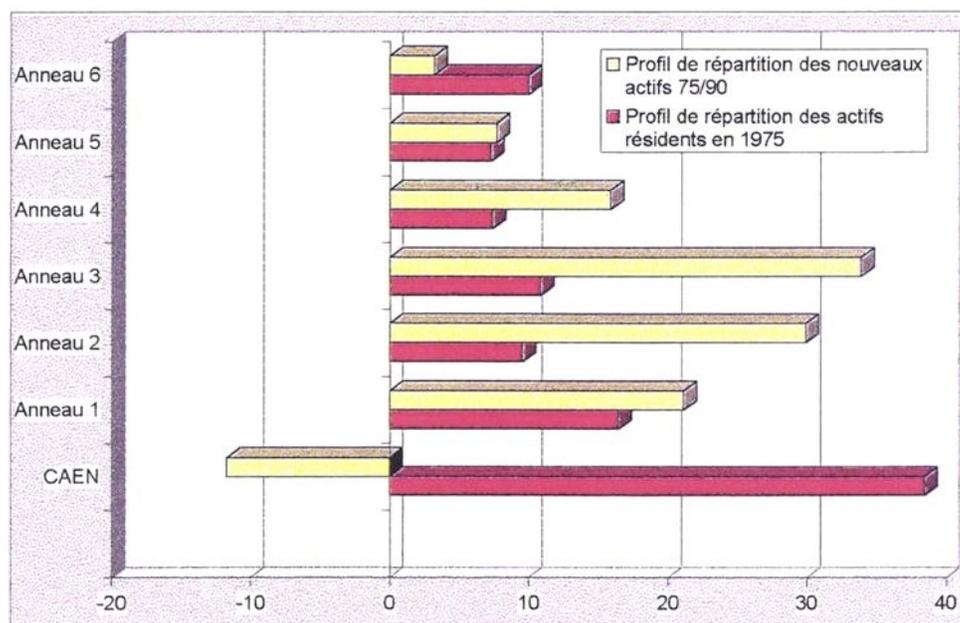


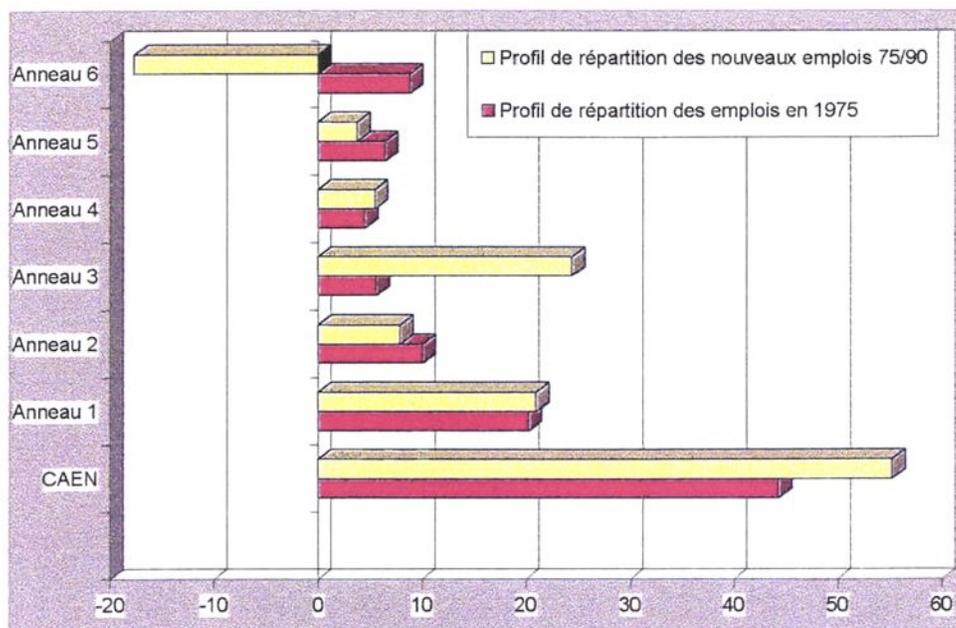
LES ANNEAUX CONCENTRIQUES
AUTOUR DE CAEN

- CAEN (1)
- anneau 1 (11)
- anneau 2 (33)
- anneau 3 (53)
- anneau 4 (61)
- anneau 5 (58)
- anneau 6 (74)

Les deux graphiques suivants permettent de préciser la distance à laquelle s'est opérée la répartition centrifuge des actifs et le mouvement centripète qui affecte les emplois.

Les graphiques expriment respectivement la part des actifs et des emplois que « détient » chaque anneau dans le total de l'Archipel. Pour les « nouveaux » actifs et/ou emplois le procédé est le même. Exemple (graphique page suivante) : en 1975 Caen détenait 43,5% du total des emplois de l'Archipel, en 1990 la ville centre a concentré 55% des emplois nouveaux créés après 1975.





Outre le départ d'actifs de la ville de Caen, le premier graphique montre surtout que les 2^{ème} et 3^{ème} anneaux sont les principaux bénéficiaires du mouvement de croissance et d'élargissement des zones résidentielles.

Dans une plus faible proportion, ce mouvement affecte également l'anneau 1 (les communes limitrophes à Caen) et également l'anneau 4 (15 à 20 km). Remarquons enfin que le dernier anneau (au delà de 25 km), sans connaître à l'image de Caen une évolution négative, montre les limites (actuelles ?) de la croissance urbaine : il détenait 10% des actifs de l'archipel en 1975, mais seulement 3% des nouveaux actifs y résident en 1990.

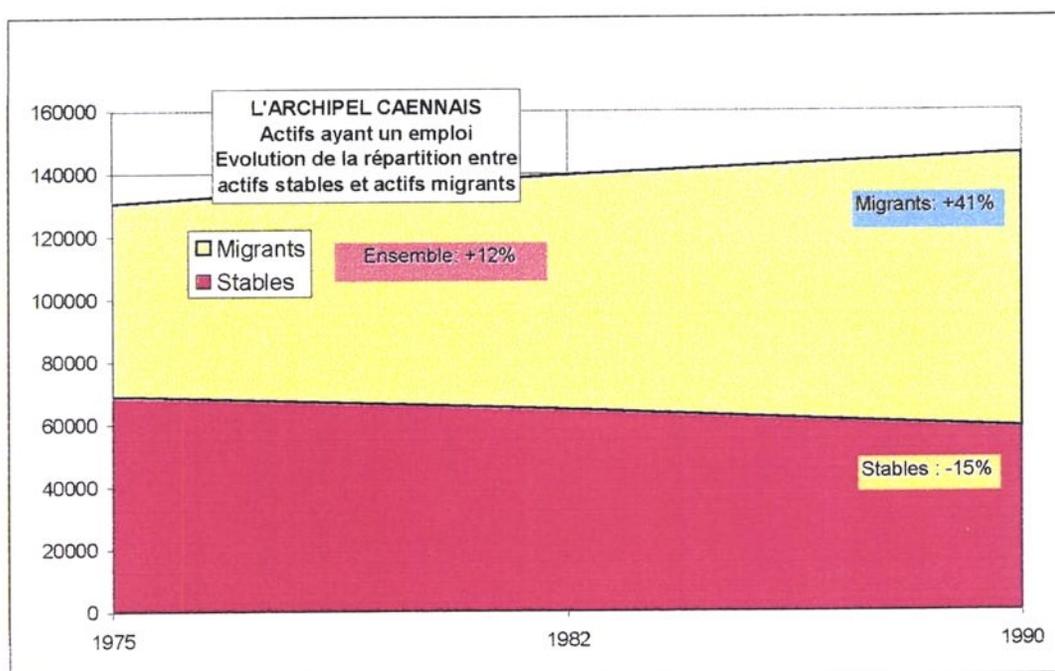
Le deuxième graphique confirme lui le mouvement de centralisation des emplois : la ville de Caen a capté près de 55% des nouveaux emplois. Il permet de mettre également en évidence des évolutions différenciées au sein de la couronne périurbaine. Ainsi l'anneau 3 (principal bénéficiaire en termes d'actifs résidents) est le seul à s'affranchir, du moins partiellement, de la dépendance vis à vis du centre en matière d'emploi⁴ et supporte à la fois une dynamique forte à la fois résidentielle et en matière d'activité. De ce point de vue, les différences de commune à commune peuvent être très marquées. Dominent dans cet anneau un ensemble de petits pôles secondaires où alternent lotissements pavillonnaires et zones d'activités et dont les plus dynamiques sont Ouistreham, Douvres-la-Délivrande, Troarn, Argences...

⁴ Dans les deux graphiques les données sont traitées en pourcentage. En termes de volume, l'anneau 3 détenait 5% des emplois de 1975 soit environ 7 000 postes ; il a capté 25% des nouveaux emplois soit environ 7 500 postes de travail.

III. L'ACCROISSEMENT SPECTACULAIRE DE LA MOBILITE ALTERNANTE

Conséquence des mouvements de dilution de l'habitat et de centralisation des emplois, la mobilité alternante connaît un développement spectaculaire.

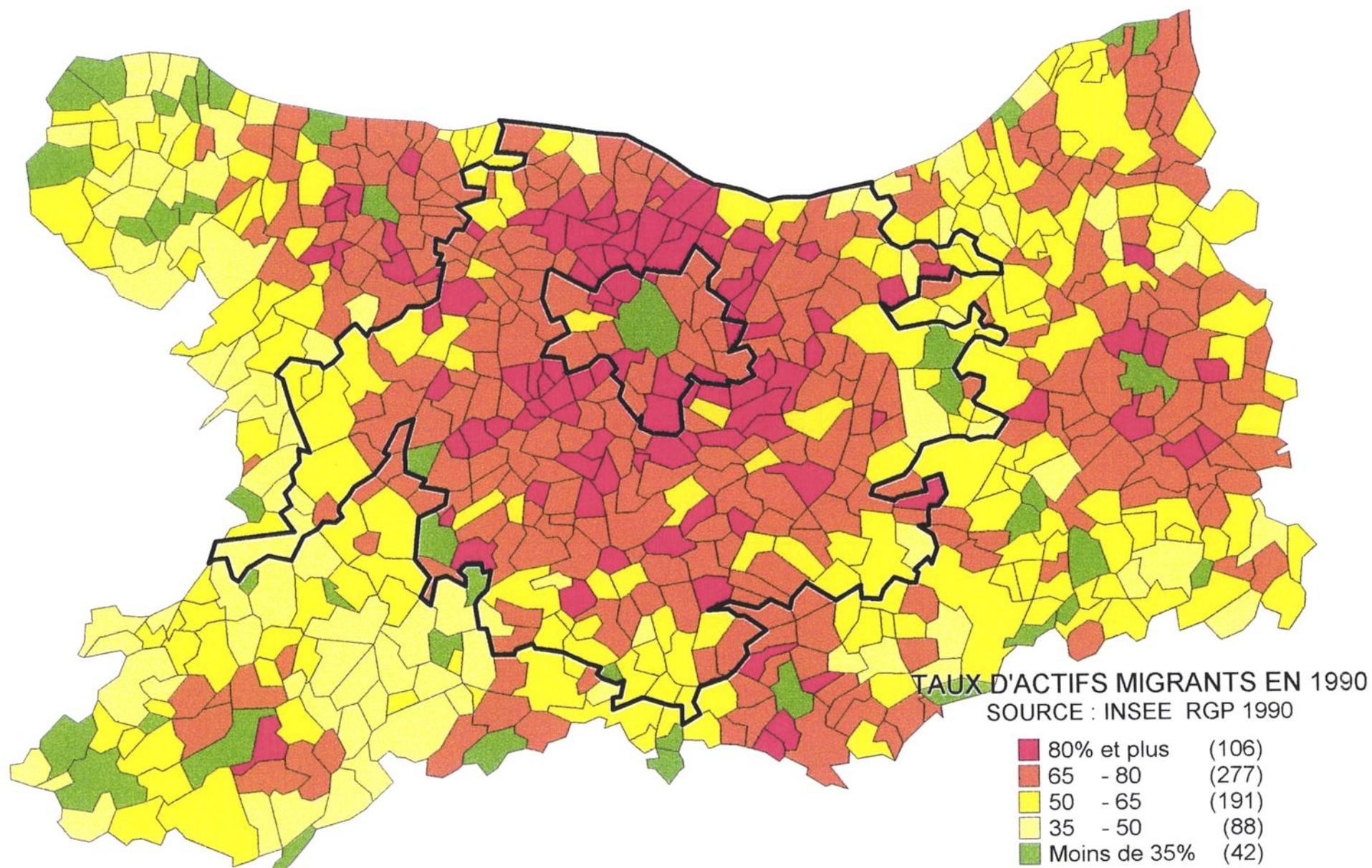
En 1975, environ 60 000 actifs quittaient leur commune de l'Archipel pour aller travailler dans une autre. En 1990, ils sont plus de 85 000, soit 25 000 sortants de plus représentant un accroissement de près de 42% taux bien supérieur à ceux observés par ailleurs dans l'Archipel⁵.

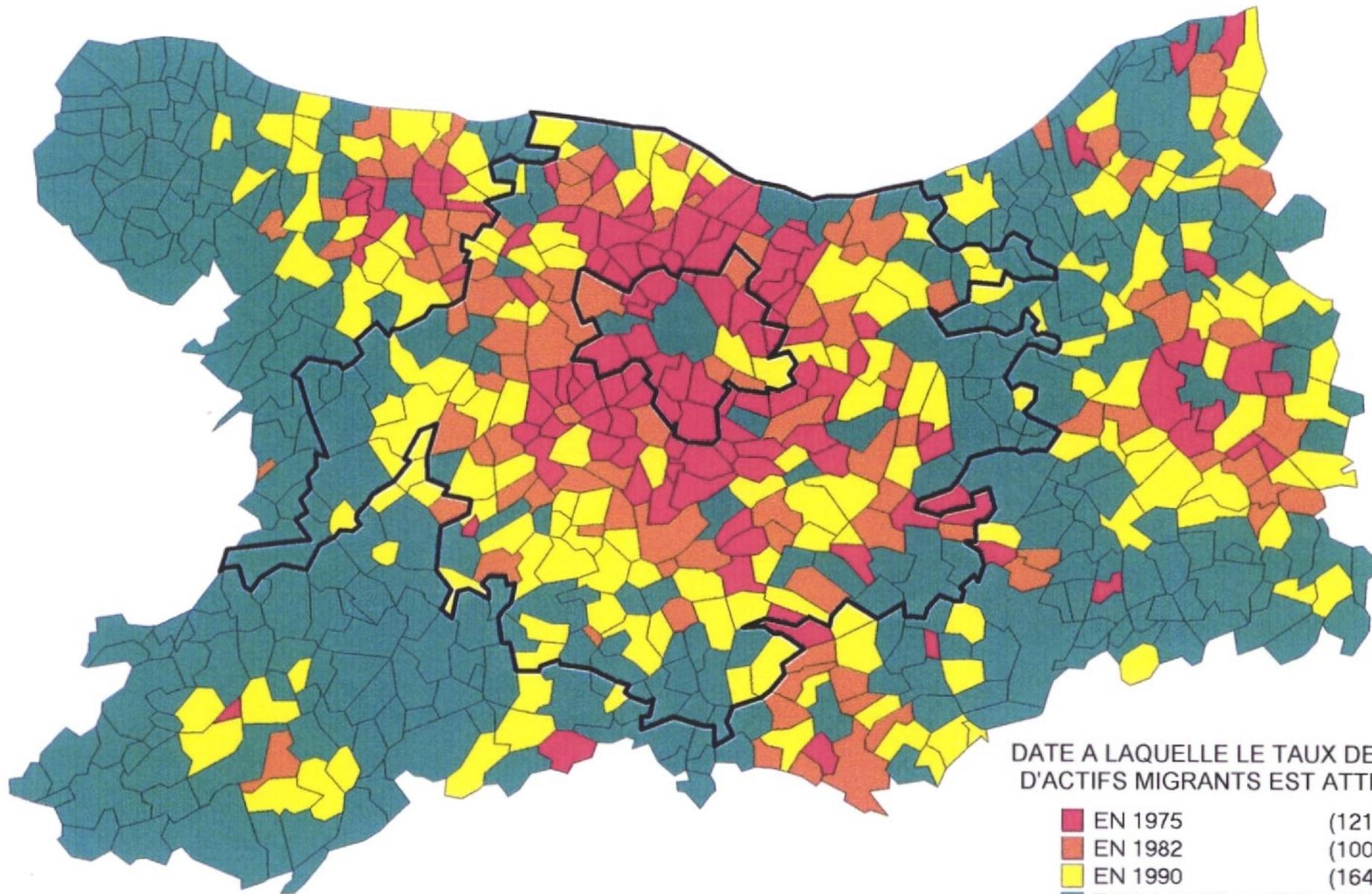


La part des actifs migrants dans le total des actifs ayant un emploi est ainsi passée de 47% en 1975 à 54% en 1982 (annexe 15) pour atteindre 60% en 1990 (*carte 12* pour l'année 1990 et *annexes 16 et 17* pour les années 1975 et 1982).

La *carte 13* montre bien l'élargissement progressif de la zone périurbaine où 2 actifs sur 3 sortent de leur commune de résidence pour travailler. Limitée en 1975 aux communes situées dans un rayon d'une quinzaine de km autour de Caen, cette zone, en 1990, englobe pratiquement toutes les communes dans un rayon de 30 km.

⁵ Dans le cadre de l'archipel, de 1975 à 1990, rappelons que la population a augmenté de 15%, les actifs de 22% et les emplois de 10%.



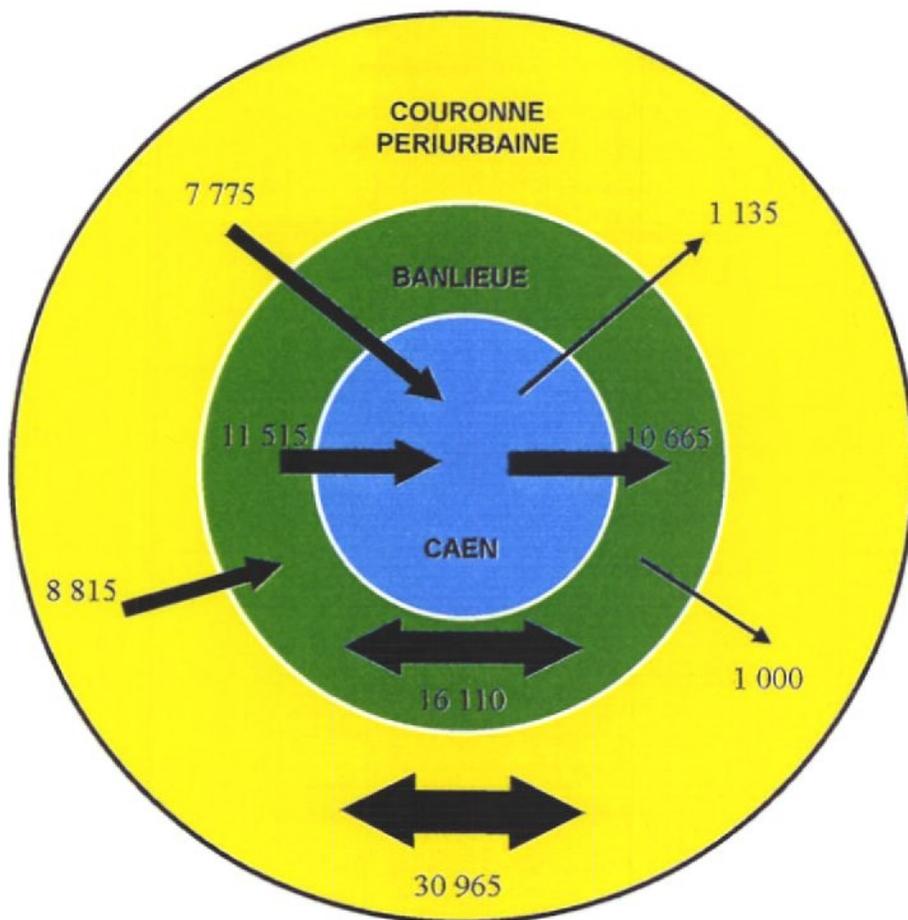


DATE A LAQUELLE LE TAUX DE 65%
D'ACTIFS MIGRANTS EST ATTEINT

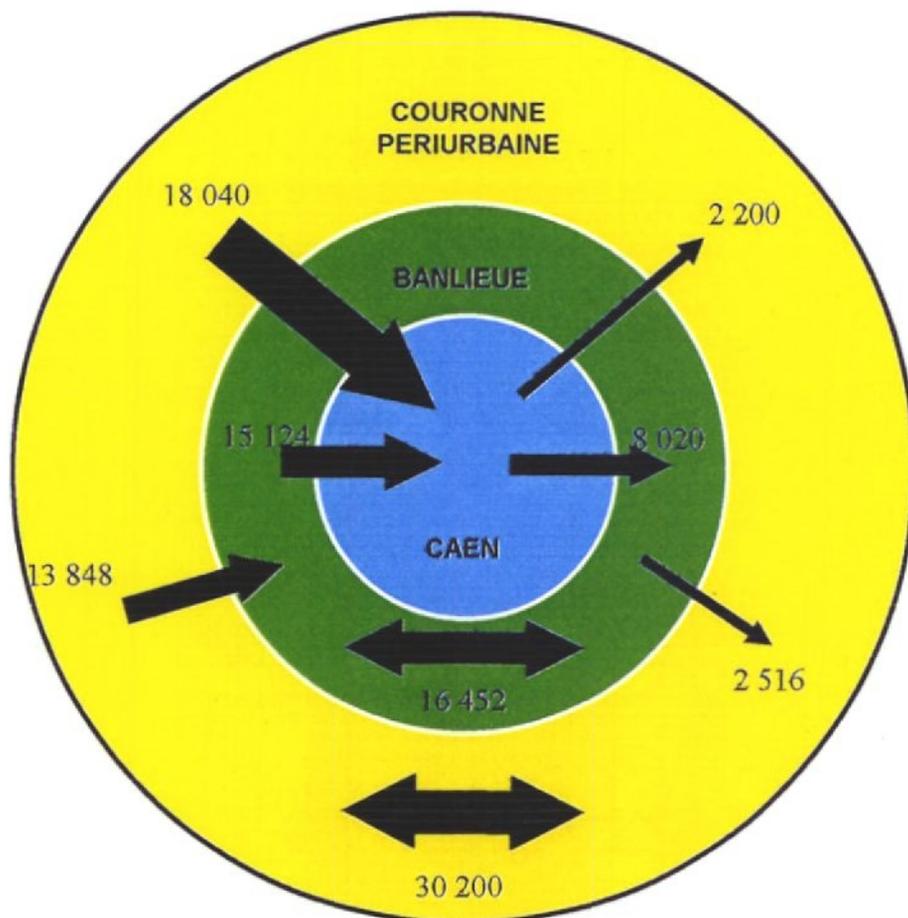
■ EN 1975	(121)
■ EN 1982	(100)
■ EN 1990	(164)
■ TAUX < 65% en 1990	(319)

LES MOUVEMENTS D'ACTIFS DANS L'ARCHIPEL CAENNAIS

1975



1990



Dans le même temps, le nombre des actifs « stables » se réduisait de plus de 10 000 personnes soit une régression de 15% (annexes 18 à 20).

Dans le cadre territorial de l'Archipel, l'attraction de Caen et de sa banlieue sur les actifs résidents dans la couronne périurbaine s'est fortement accrue entre 1975 et 1990 (*graphiques page précédente et annexe 21*).

De fait en 1990, ces actifs sont 18 000 à venir travailler à Caen (+132% !) et près de 14 000 à fréquenter quotidiennement une des 22 communes de banlieue (+57%).

En 1975, 29% des sortants de la couronne se dirigeaient vers Caen et 33% vers les 22 communes de la banlieue. En 1990, la proportion s'est inversée (38% vers Caen et « seulement » 29% vers la banlieue) (*annexe 22*).

Mais au total, l'attraction du noyau central (Caen et sa banlieue) s'est renforcée ce dernier captant aujourd'hui plus des 2/3 des actifs migrants de la couronne périurbaine. De ce fait en 1990, dans plus de 100 communes de la couronne, un actif sur deux se déplace quotidiennement vers l'agglomération caennaise.

Mais en fait, la banlieue subit, elle aussi, l'attraction de la ville centre. Si entre 1975 et 1990, le nombre des emplois « stables » y a très peu évolué, la dépendance vis à vis de la ville centre s'est accrue (+31% pour les déplacements de la banlieue vers Caen, -25% pour les mouvements inverse de Caen vers sa banlieue).

Les effectifs migrants entre Caen et la banlieue étaient équilibrés en 1975 (environ 10 000 personnes dans chaque sens). En 1990, si 8 000 actifs quittent Caen pour une commune de la banlieue, à l'inverse, c'est plus de 15 000 personnes qui rejoignent Caen chaque jour.

La banlieue apparaît ainsi comme un espace de « tassement de l'emploi ». En fait, l'emploi s'y est tout de même développé, mais un nombre important de communes sont (re)devenues des communes d'accueil de nouvelles populations. Cette péri-urbanisation de proximité a plusieurs effets :

- Le nombre des actifs y a augmenté plus vite que celui des emplois affaiblissant ainsi les ratio emplois/actifs.
- Les entrées d'actifs y sont bien sûr moins nombreuses (certains actifs sont venus habiter dans la commune où ils travaillent)
- Pour les mêmes raisons, les sorties, en particulier sur Caen, y sont également moins nombreuses.

Les déplacements alternants centripètes montrent des variations relatives considérables (Caen vers couronne : +94% ; banlieue vers couronne : +151%) mais demeurent très peu importants en volume (environ 2 000 à partir de Caen et 2 500 à partir de la banlieue).

Les mouvements d'entrées et de sorties entre l'Archipel et le reste du département du Calvados (*carte 14*) sont eux aussi relativement peu importants en volume. Notons cependant que d'une part, l'écart global entre entrées et sorties s'est sensiblement réduit (ratio de 1,56 en 1975 - 1,26 en 1990) et que d'autre part l'accroissement du nombre des entrées sur la ville de Caen (+67%) est deux fois plus important que celui de la couronne périurbaine (+36%) ; celui de la banlieue demeurant nettement plus faible (+15%).

CONCLUSION

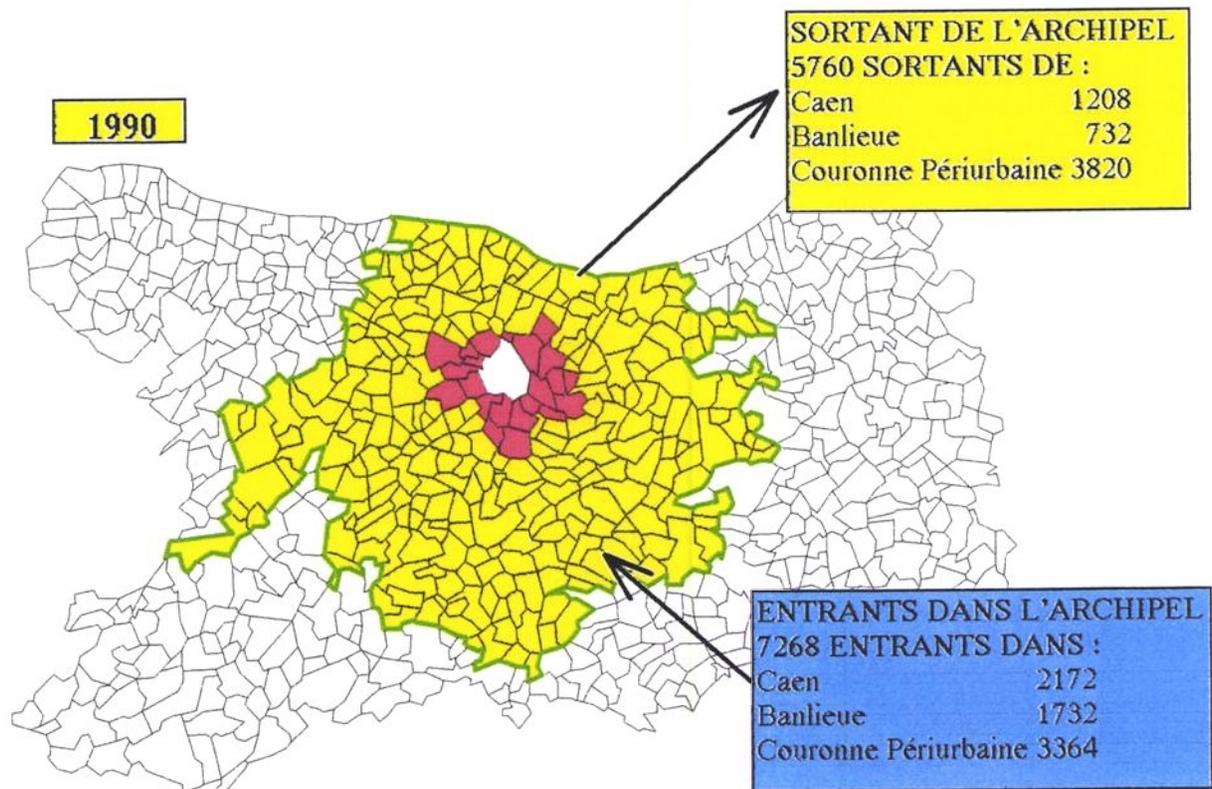
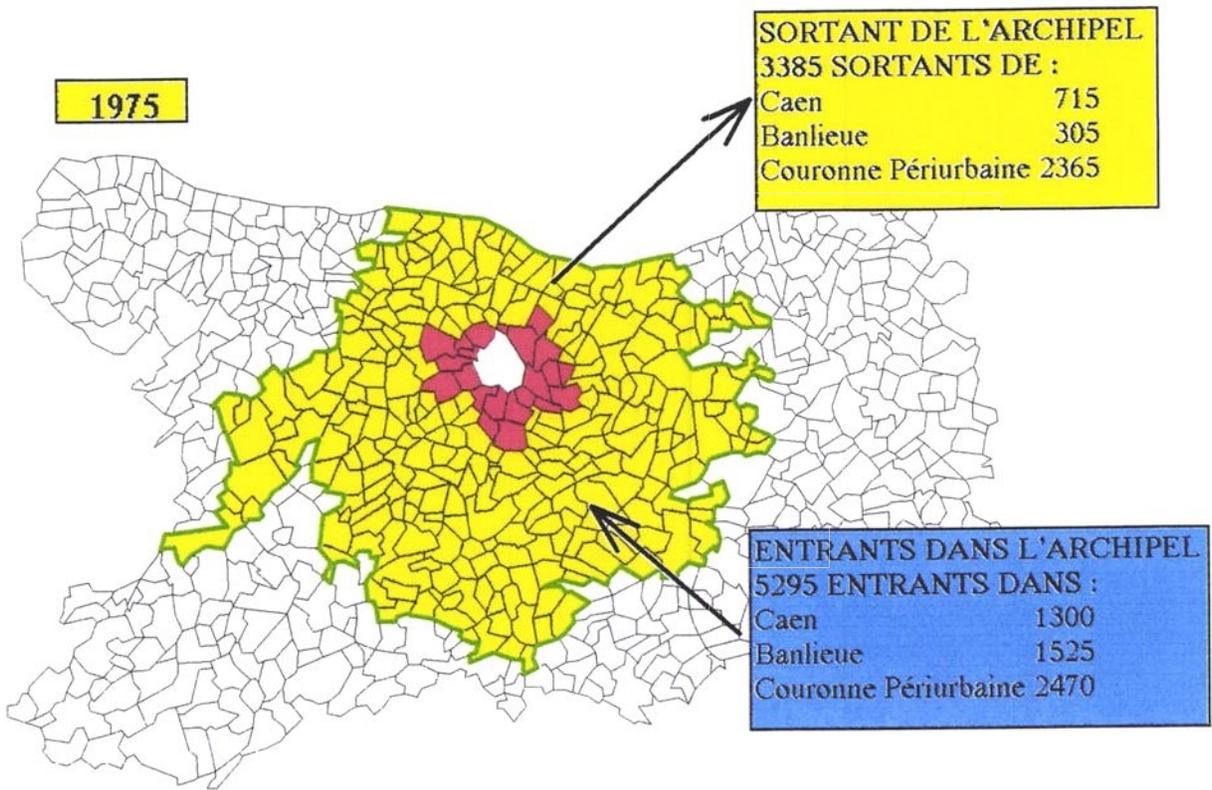
L'ensemble des données et observations développées ci-dessus ne montrent pas entre 1975 et 1990 de remise en cause radicale de la structure géographique des déplacements domicile - travail.

Toutefois certaines évolutions secondaires sont à prendre en compte sur les aires délimitées.

- La croissance démographique concerne principalement la banlieue (+25%) et la couronne périurbaine (+28%), la ville de Caen enregistrant une évolution négative. La périurbanisation, le desserrement urbain amorcés puissamment entre 1975 et 1982 se poursuivent entre 1982 et 1990 tout en se restreignant et en s'essouffant.
- Mais si la ville de Caen perd des habitants, des actifs, elle gagne des emplois.
- Ces deux évolutions divergentes induisent une séparation encore plus marquée entre les lieux d'emploi et de résidence et donc un renforcement des mobilités domicile-travail.
- Enfin, au sein de ces mouvements globaux, l'ensemble banlieue ne constitue pas un territoire homogène. Ades communes où l'emploi est en chute libre du fait de la disparition ou restructuration des industries de main d'œuvre (sud-est de l'agglomération) s'opposent les communes dynamisées par les créations d'emplois en particulier dans le domaine du commerce et des services

Ainsi, si dans cette période de généralisation de la mobilité, on voit poindre de ci de là quelques petits pôles secondaires sans doute générateurs de flux transversaux, il reste que au centre, Caen n'a rien perdu de sa vitalité et de son attractivité. Bien au contraire, à l'inverse de l'évolution constatée pour certaines agglomérations équivalentes, on assiste à un renforcement de la centralité urbaine des emplois.

MOUVEMENTS D'ACTIFS ENTRE L'ARCHIPEL
ET LE RESTE DU CALVADOS



IV. MESURER LES EVOLUTIONS RECENTES

A l'issue de l'observation menée sur la période 1975-1990, la question importante qui reste bien sûr posée est d'analyser la mesure des évolutions récentes postérieures au recensement de 1990.

Les dynamiques urbaines, les flux qui les déterminent ont-ils évolué dans leur répartition et leur intensité au cours de la période récente.

En l'absence de données exhaustives issues d'un recensement (le prochain est prévu pour 1999), les fichiers administratifs liant systématiquement lieu de résidence et lieu de travail des actifs sont, peu nombreux, au nombre de trois.

Le fichier des listes prud'homales

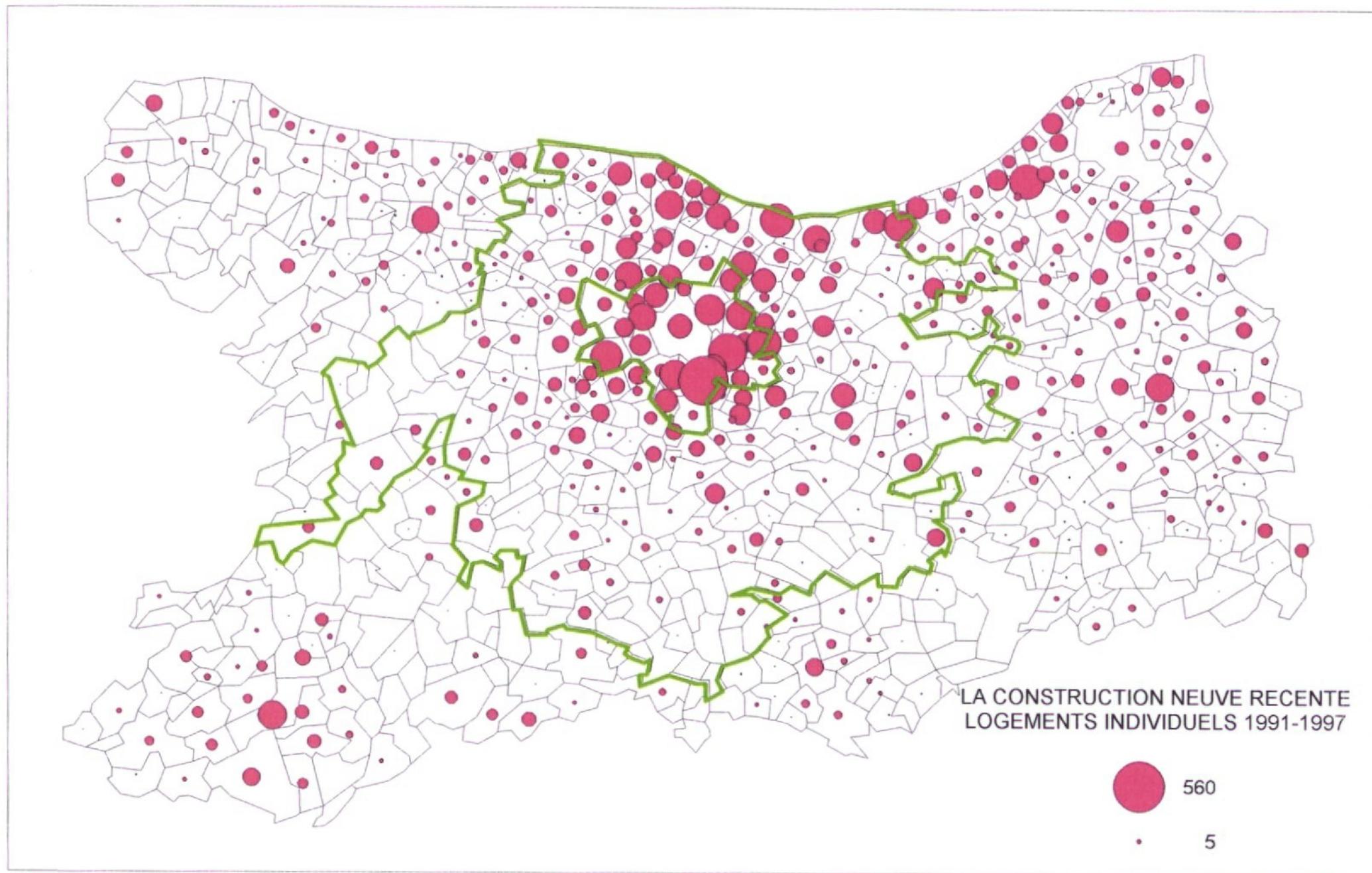
Ces fichiers établis au niveau des bureaux de vote ne semblent pas être centralisés au niveau départemental et surtout ne sont pas informatisés. La complexité et la durée d'une collecte des informations limitent fortement son intérêt du moins dans une perspective à court terme.

Le fichier des déclarations de revenus

Détenu par les services fiscaux du département, cet ensemble de fichiers permettrait en principe de faire systématiquement le lien, pour un actif, entre commune de résidence et commune du lieu de travail. Cependant, outre les problèmes juridiques d'accès à l'information, l'informatisation des données n'est que partielle. De ce fait, si l'élaboration d'une base de données domicile - travail exhaustive est théoriquement possible, sa mise en œuvre demeure très aléatoire dans une perspective moyen terme.

Le fichier des Déclarations Annuelles des Données Sociales (DADS)

Ce fichier informatisé permet de relier l'adresse de résidence d'un salarié et l'adresse d'un établissement (et/ou d'une entreprise). Mobilisable dans sa partie « informations salariés » (qui exclue donc des informations sur les salaires), ce fichier ne prend en compte que les salariés du secteur privé. Dans le cadre du Calvados, sur un total d'actifs ayant un emploi d'environ 250 000 personnes, le fichier DADS « traite » les 2/3 de ces emplois ce qui représente environ 170 000 personnes.



Un biais majeur réclame toutefois un traitement spécifique de la part de l'INSEE. En effet, environ 15 à 20% des emplois ne sont pas correctement affectés à un établissement. Certaines entreprises rattachent tout ou partie de leur effectif de salariés soit au siège social de l'entreprise soit à un des différents établissements de l'entreprise lorsque celle-ci est implantée sur plusieurs sites.

Ces vérifications et ces « dégroupements » doivent bien sûr être opérés avant la constitution du fichier migration domicile - travail.

L'INSEE ne dispose pas de tous les fichiers annuels, actuellement la Direction Régionale de Basse-Normandie ne dispose que du fichier établi en 1996.

Les analyses menées à partir de ce fichier « administratif » qui ne couvre donc que l'emploi privé peuvent être complétées par l'observation d'un certains nombres d'établissements ou d'entreprises publiques.

En partenariat avec la MRSH, plusieurs fichiers existants récents et informatisés peuvent être mobilisés :

- CHU (plus de 5 000 salariés)
- Mairie de Caen (3 000)
- Université (1 200)

A ce type de document, peut se rattacher le fichier des locataires de HLM Caen Habitat, également informatisé et mis en place à partir de 1996

Ces monographies peuvent être étendues à d'une part, sous l'entrée lieu d'emploi, à d'autres établissements publics et en particulier à l'ensemble des structures rattachées à l'Éducation Nationale et d'autre part, sous l'angle lieu de résidence, à l'ensemble des sociétés HLM du département.

Les sources partielles ou connexes

Hormis les fichiers évoqués ci-dessus, aucune autre source d'information ne prend systématiquement en compte le lien résidence - travail. Cependant, quelques-unes de ces sources complémentaires peuvent présenter un grand intérêt dans l'évaluation des dynamiques à l'œuvre dans l'Archipel caennais.

Sous l'angle lieu de résidence, le fichier SICLONE fournit des informations incontournables sur la dynamique de la construction neuve. En dépit, là aussi, d'un certain nombre de biais parfois difficiles à mesurer (date de la construction, usage du bien, taille du ménage occupant...), les informations traitées permettent après cartographie (*carte 15*) de montrer les limites d'un bassin de construction.

Tel qu'il apparaît sur la carte, ce bassin témoigne bien de la poursuite du phénomène de périurbanisation autour du pôle caennais mais sans aucun doute avec des nuances par rapport aux évolutions antérieures.

La cartographie de la construction neuve en utilisant l'ensemble des variables « qualitatives » (nature, usage, financement) doit permettre de cerner les tendances de la période la plus récente.

A l'opposé du logement, sur la chaîne domicile - travail, l'évolution et la mobilité des entreprises peut être appréhendée au travers du fichier SIRENE.

Détenu et géré par l'INSEE, complètement informatisé, ce fichier des établissements permet des analyses diachroniques. Cependant, les informations sur les salariés ne sont pas remises à jour et sont donc pour la plupart obsolètes et d'autre part, les migrations intracommunales d'entreprises ou d'établissements n'apparaissent pas dans un traitement ordinaire du fichier.

En dépit de ces inconvénients, le fichier SIRENE constitue un outil important pour la mesure de l'activité économique des communes de l'Archipel.

Les comptages et la mesure des flux

L'examen des différentes sources potentielles montre qu'en réalité seuls les comptages routiers menés par la DDE forment une base fiable pour étudier les mouvements alternants liés aux trajets domicile-travail. Ces données, informatisées, couvrent les grands axes du Calvados mais aussi ceux qui desservent les villes les plus importantes, dont Caen. Ils peuvent être complétés sur la ville de Caen par des mesures effectuées par les services concernés de la Ville de Caen.

Cette synthèse des différentes sources mobilisables pour apprécier les tendances d'évolutions les plus récentes montrent qu'il faudrait prioritairement retenir les éléments suivants :

- le fichier DADS traité et aménagé spécifiquement par l'INSEE,
- les monographies d'établissements établies en partenariat avec L'Université de Caen

A ces deux sources incontournables, s'ajoutent l'examen de la construction neuve (fichier SICLONE), des établissements d'activité (fichier SIRENE) et la prise en compte détaillée des comptages routiers.

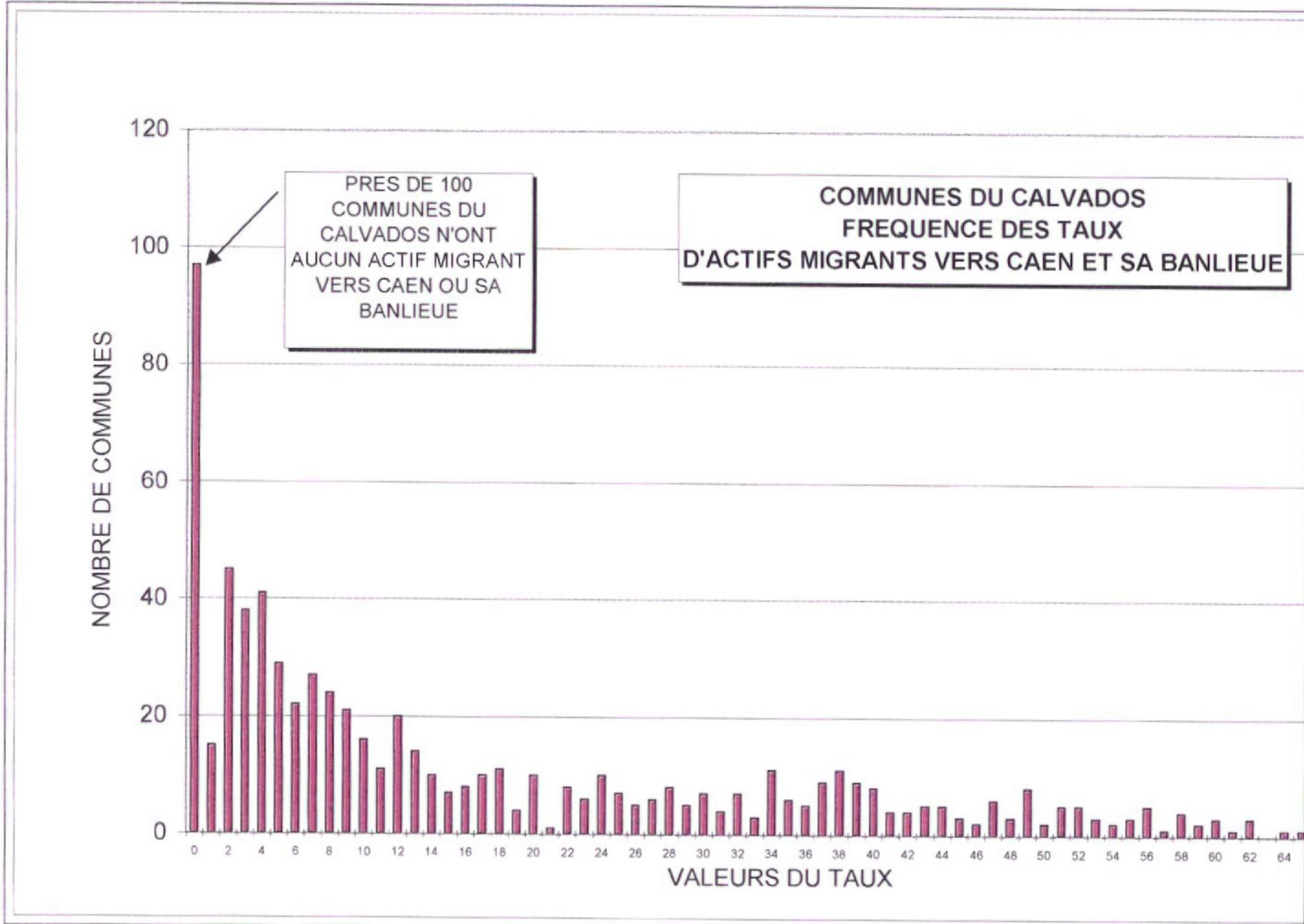


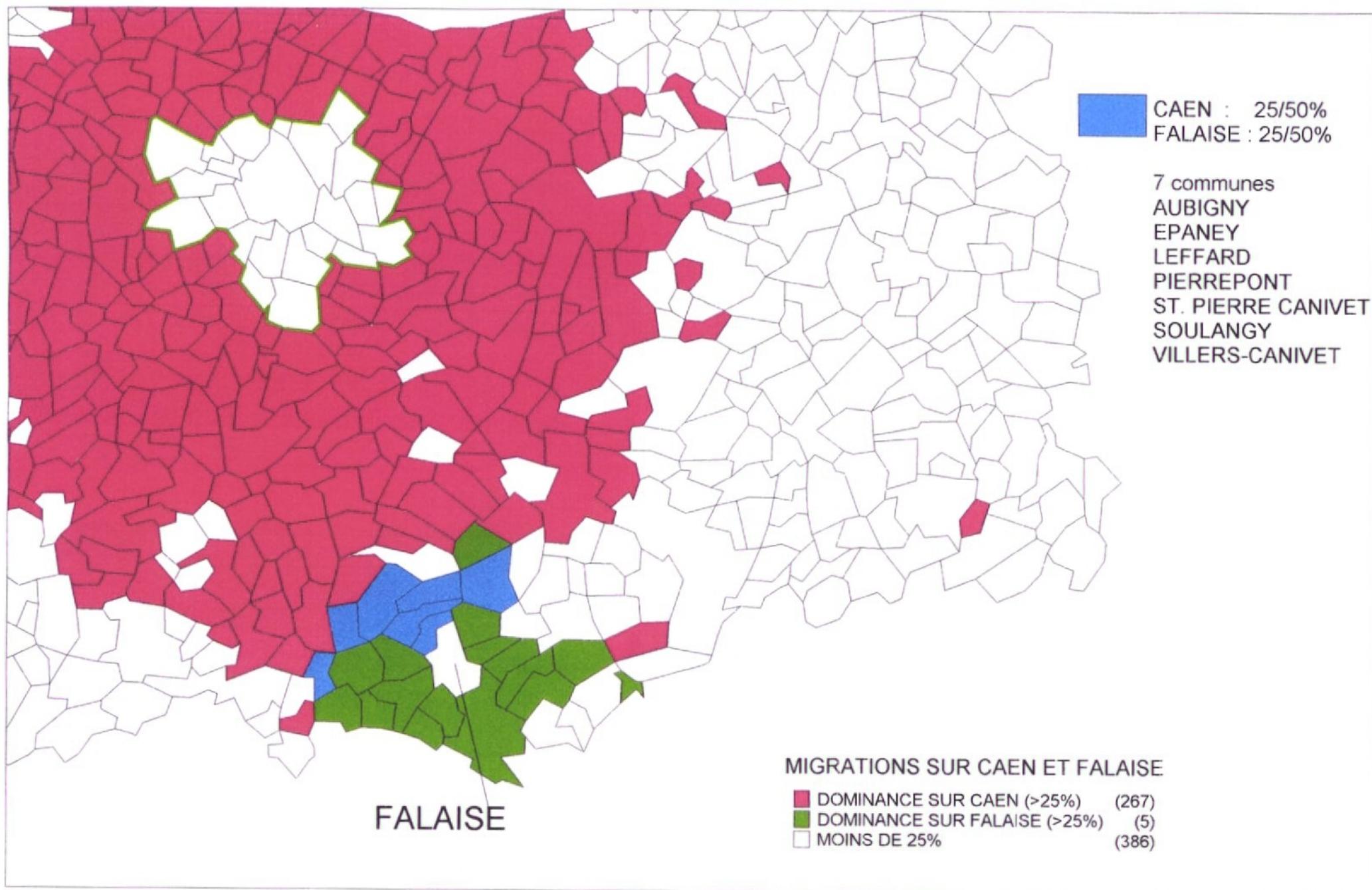
ANNEXES

ANNEXE 1

Communes retenues comme constituant
l'ensemble banlieue autour de Caen

code INSEE	Nom	DISTRICT	UNITÉ URBAINE
14030	AUTHIE	X	
14042	Baron/Odon		x
14076	BLAINVILLE/ORNE		
14101	BRETTEVILLE/ODON	X	X
14118	CAEN	X	X
14119	CAGNY		
14125	Cambes-en Plaine	x	
14137	CARPIQUET	X	X
14167	COLOMBELLES	X	X
14181	CORMELLES-LE-ROYAL	X	X
14215	Cuverville	x	x
14221	DÉMOUVILLE	X	X
14242	EPRON	X	
14271	FLEURY-SUR-ORNE	X	X
14274	Fontaine-Etoupefour		x
14301	GIBERVILLE	X	X
14319	GRENTHEVILLE		
14327	HÉROUVILLE	X	X
14341	IFS	X	X
14383	LOUVIGNY	X	
14437	MONDEVILLE	X	X
14543	ROTS		
14556	SAINT-ANDRÉ/ORNE		
14566	SAINT-CONTEST	X	
14587	ST, GERMAIN LBH	X	X
14623	SAINT-MARTIN DE F.		
14738	VERSON		X



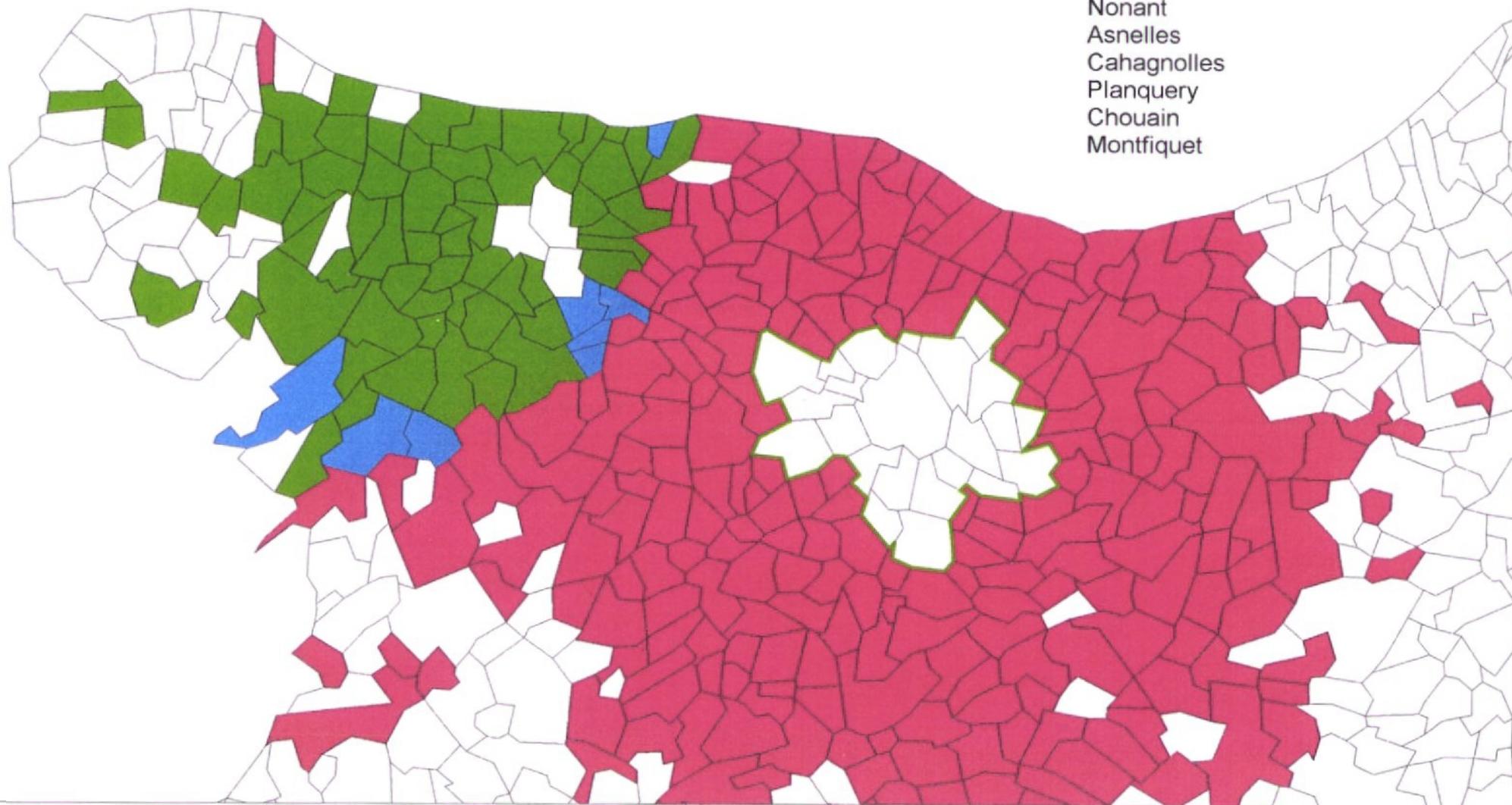


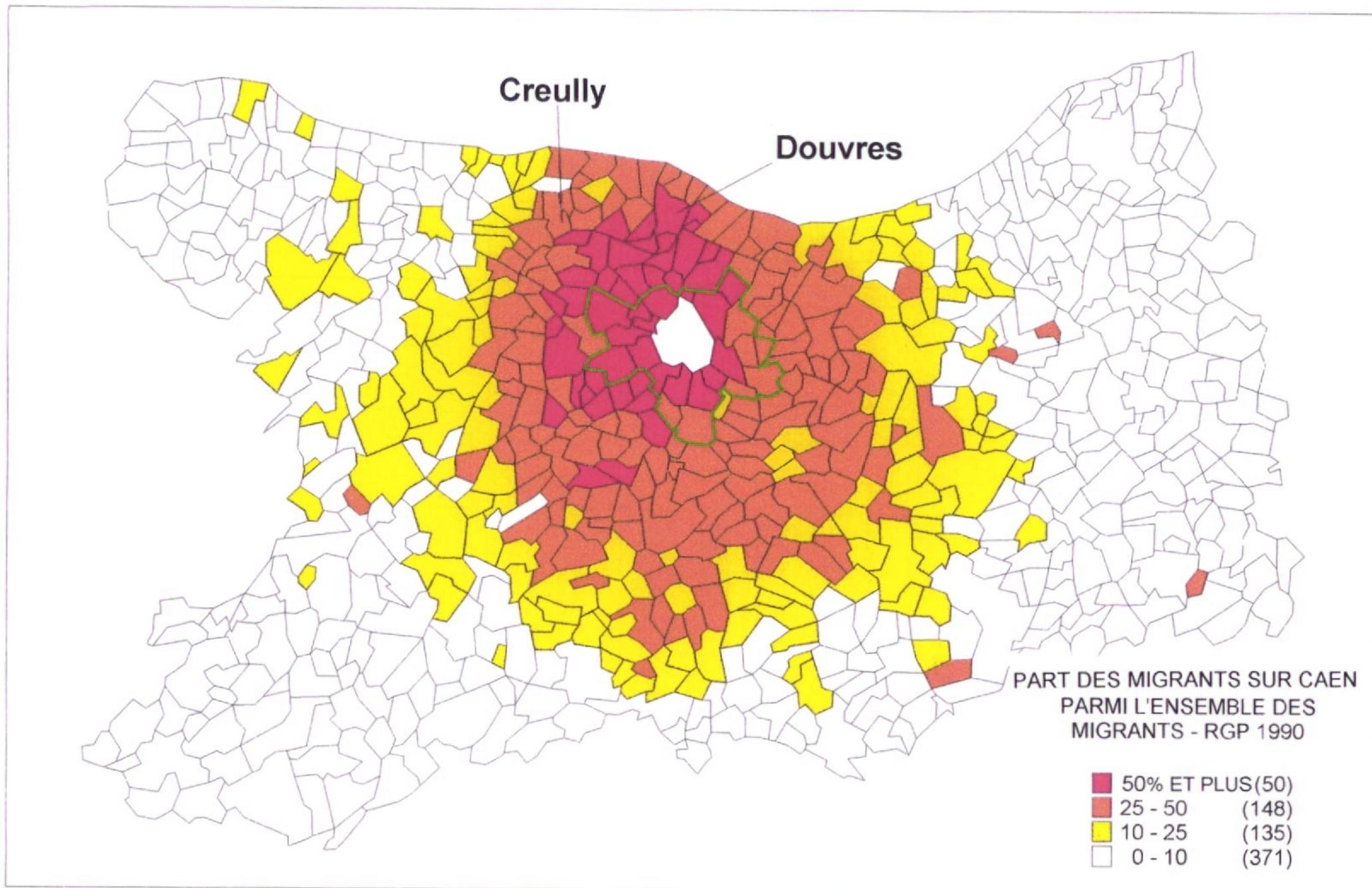
MIGRATIONS SUR CAEN ET BAYEUX

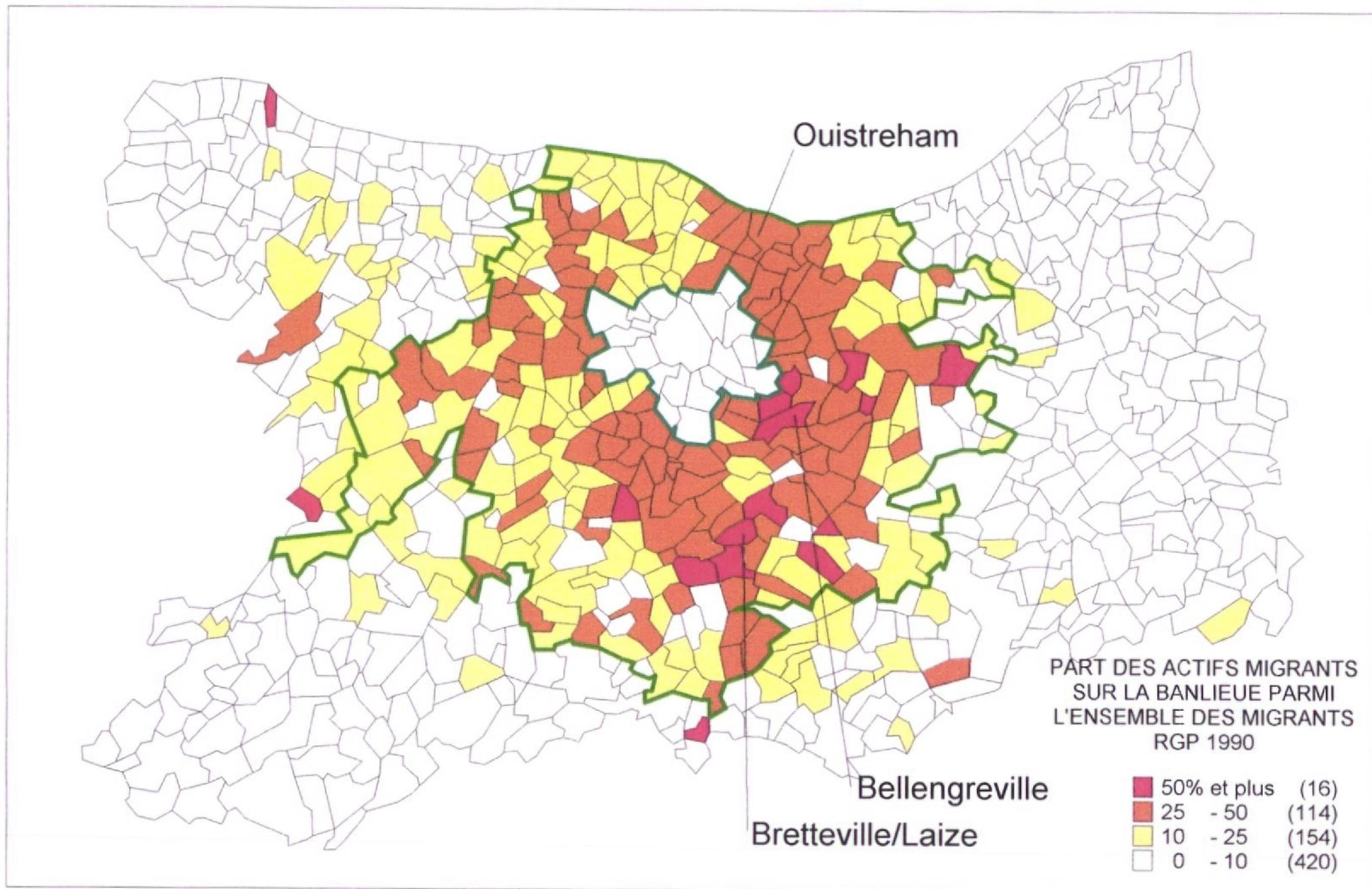
- DOMINANCE SUR CAEN (>25%) (263)
- DOMINANCE SUR BAYEUX (>25%) (33)
- MOINS DE 25% (344)

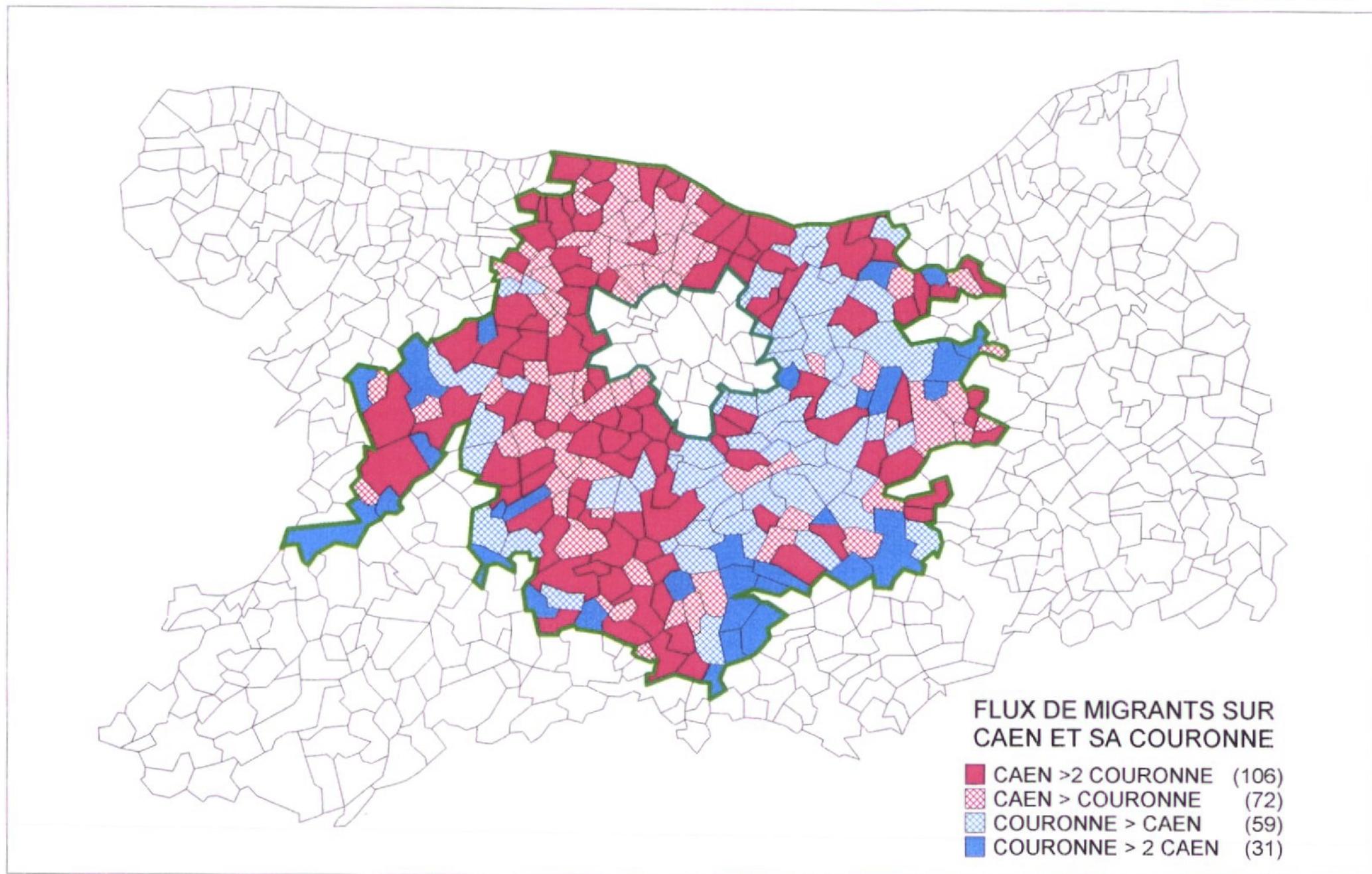
■ CAEN : 25/50%
BAYEUX : 25/50%

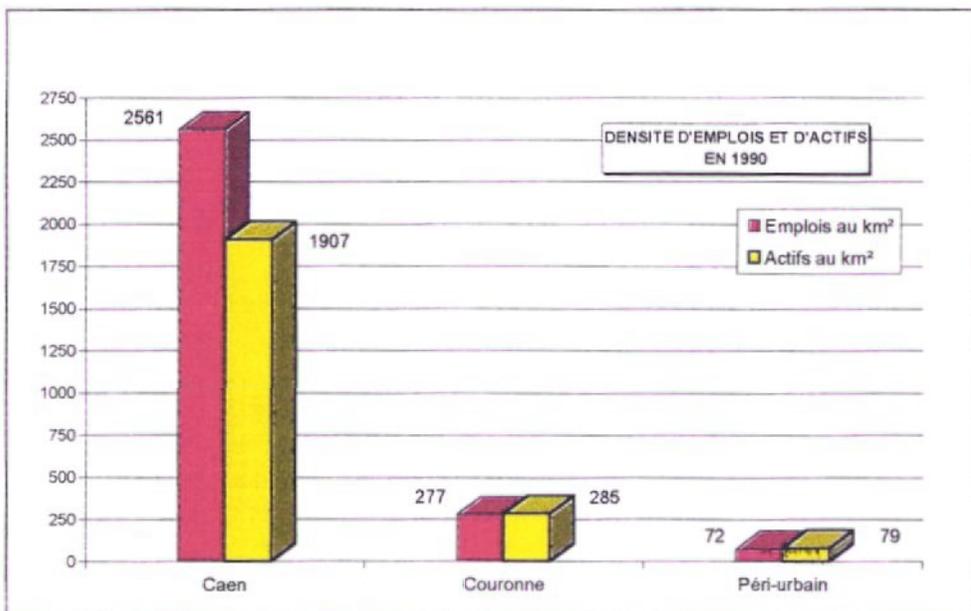
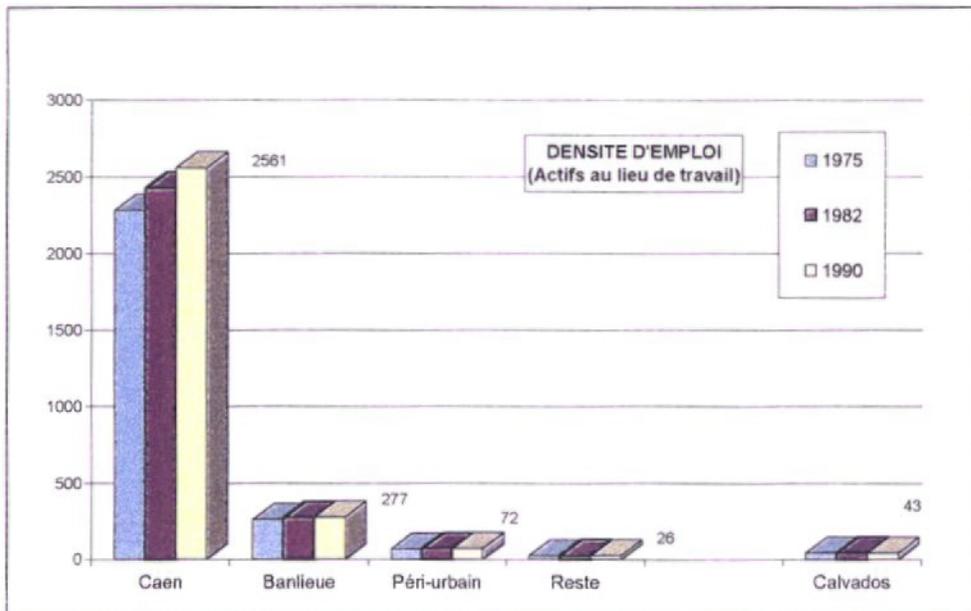
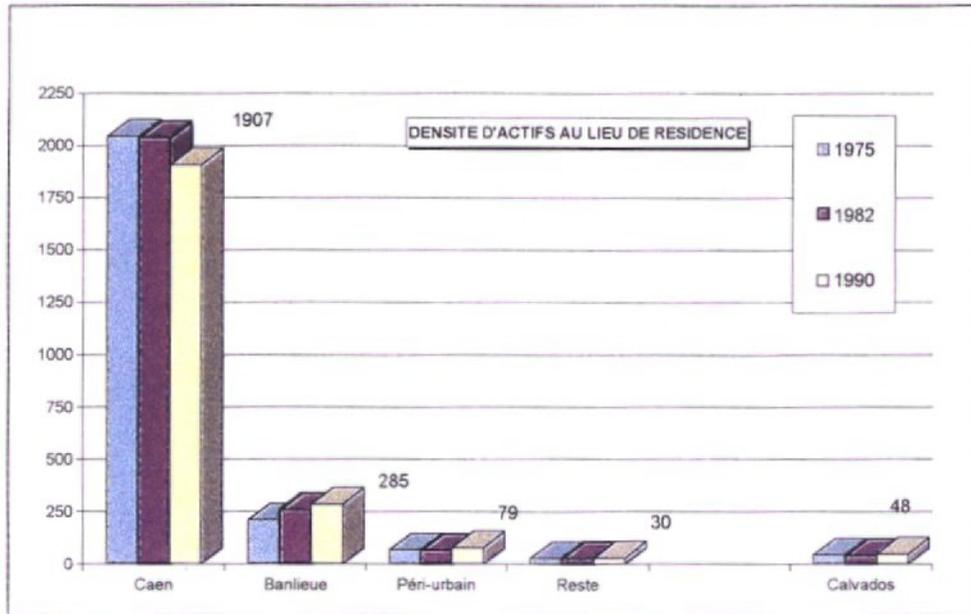
8 communes
Carcagny
Condé sur seullès
Nonant
Asnelles
Cahagnolles
Planquetry
Chouain
Montfiquet







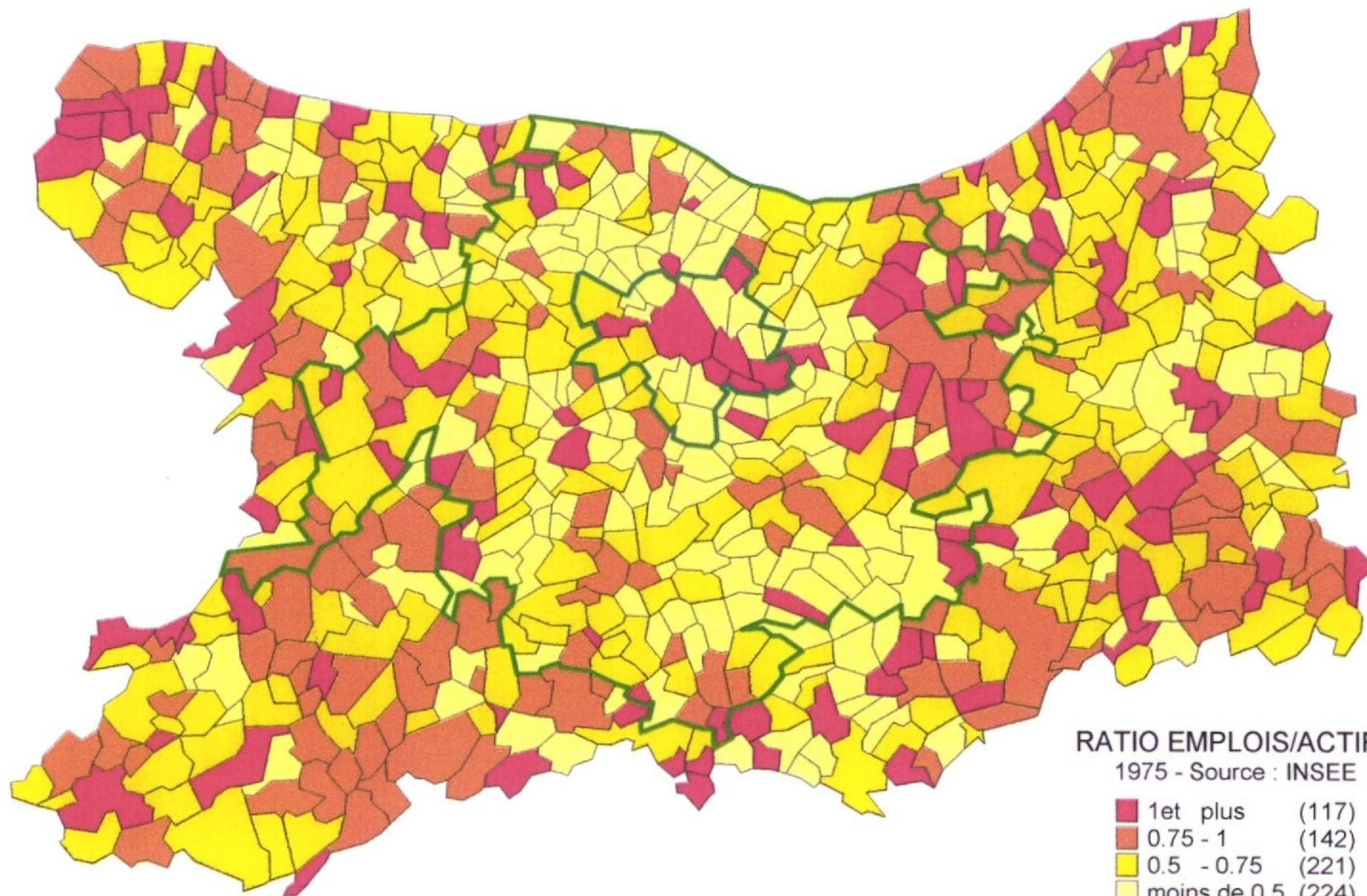


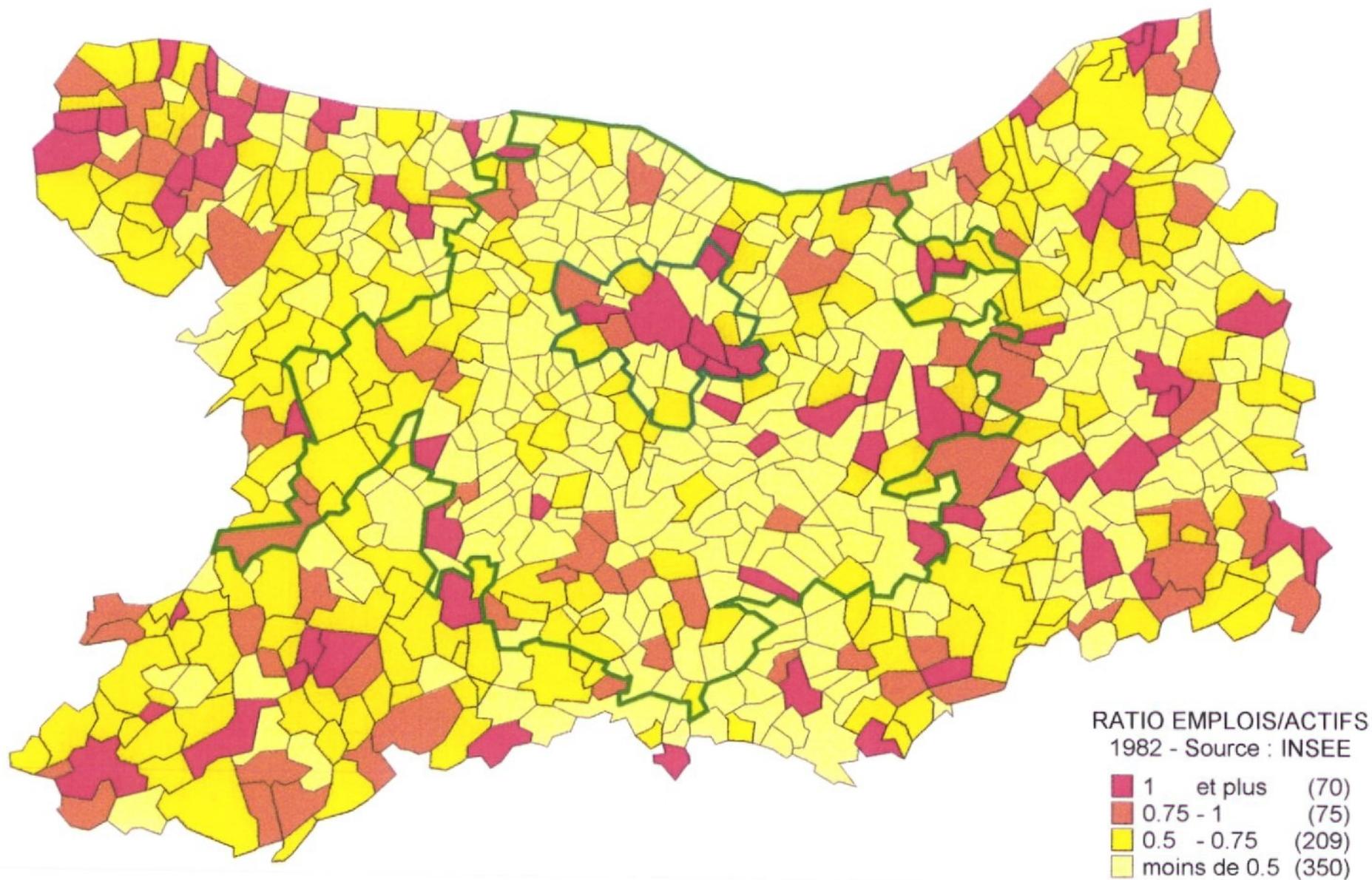


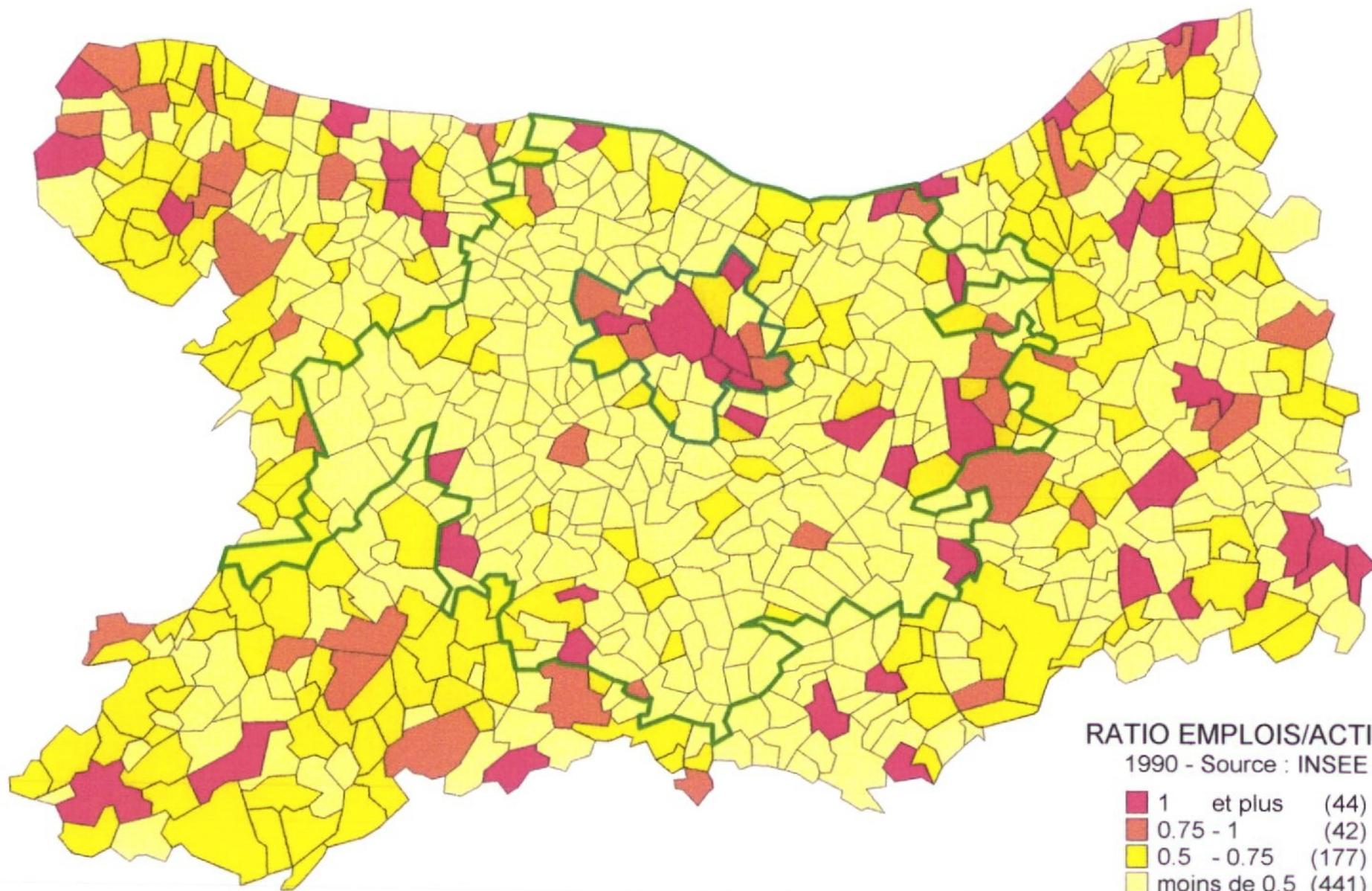
**LOGEMENTS COMMENCES
1975/1997**

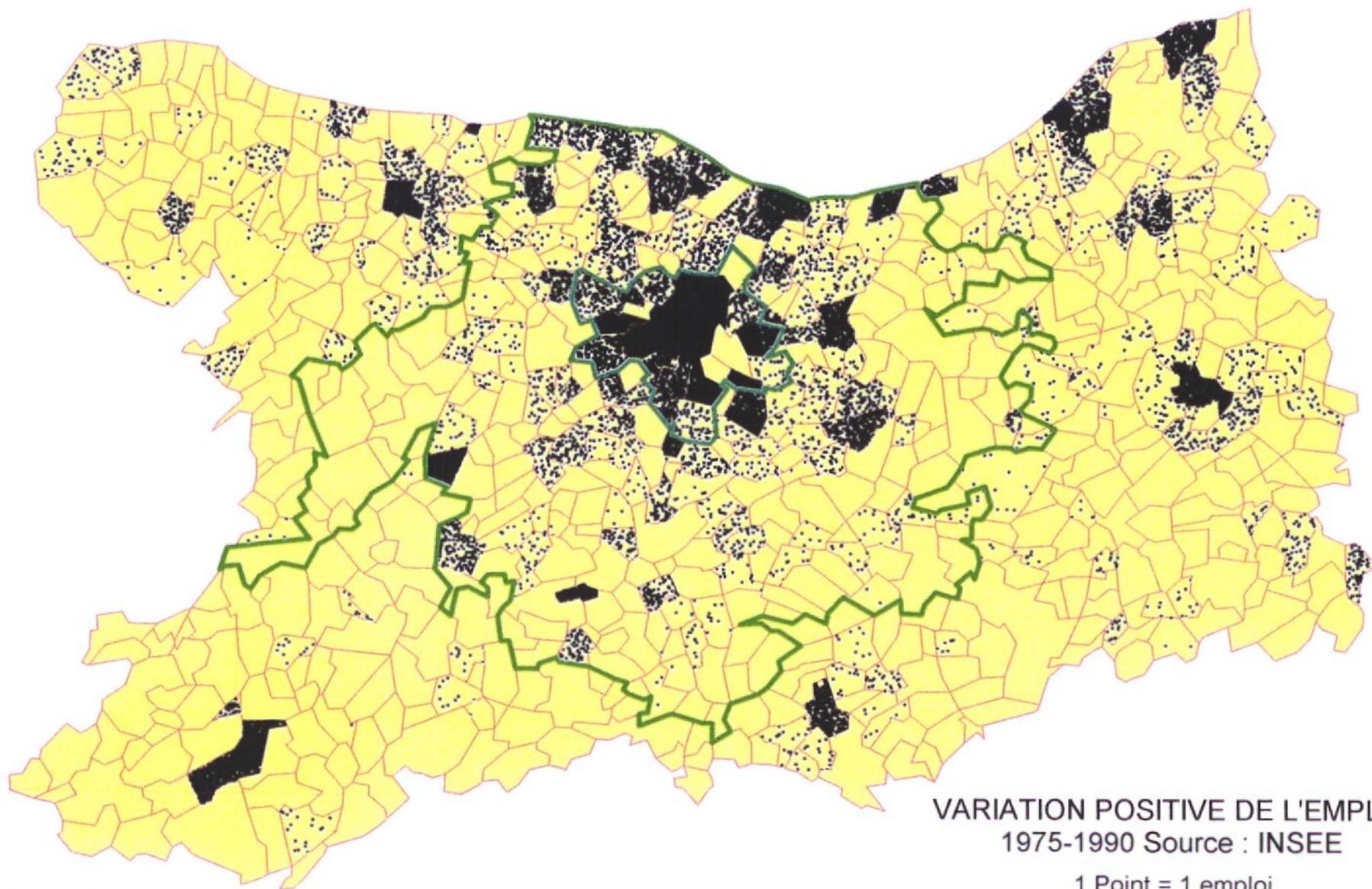
Source : fichier SICLONE DRE/1997

	Individuel	Collectif	Total	%collec/indiv.
Caen	1231	14101	15332	92,0
Banlieue	10471	5854	16325	35,9
Péri-urbain	24443	11177	35620	31,4
Archipel	37145	31132	68277	45,6
Reste	2244	18303	40747	44,9
Calvados	59589	49435	109024	45,3









VARIATION POSITIVE DE L'EMPLOI
1975-1990 Source : INSEE

1 Point = 1 emploi

CONSTITUTION DES ANNEAUX CONCENTRIQUES AUTOUR DE CAEN

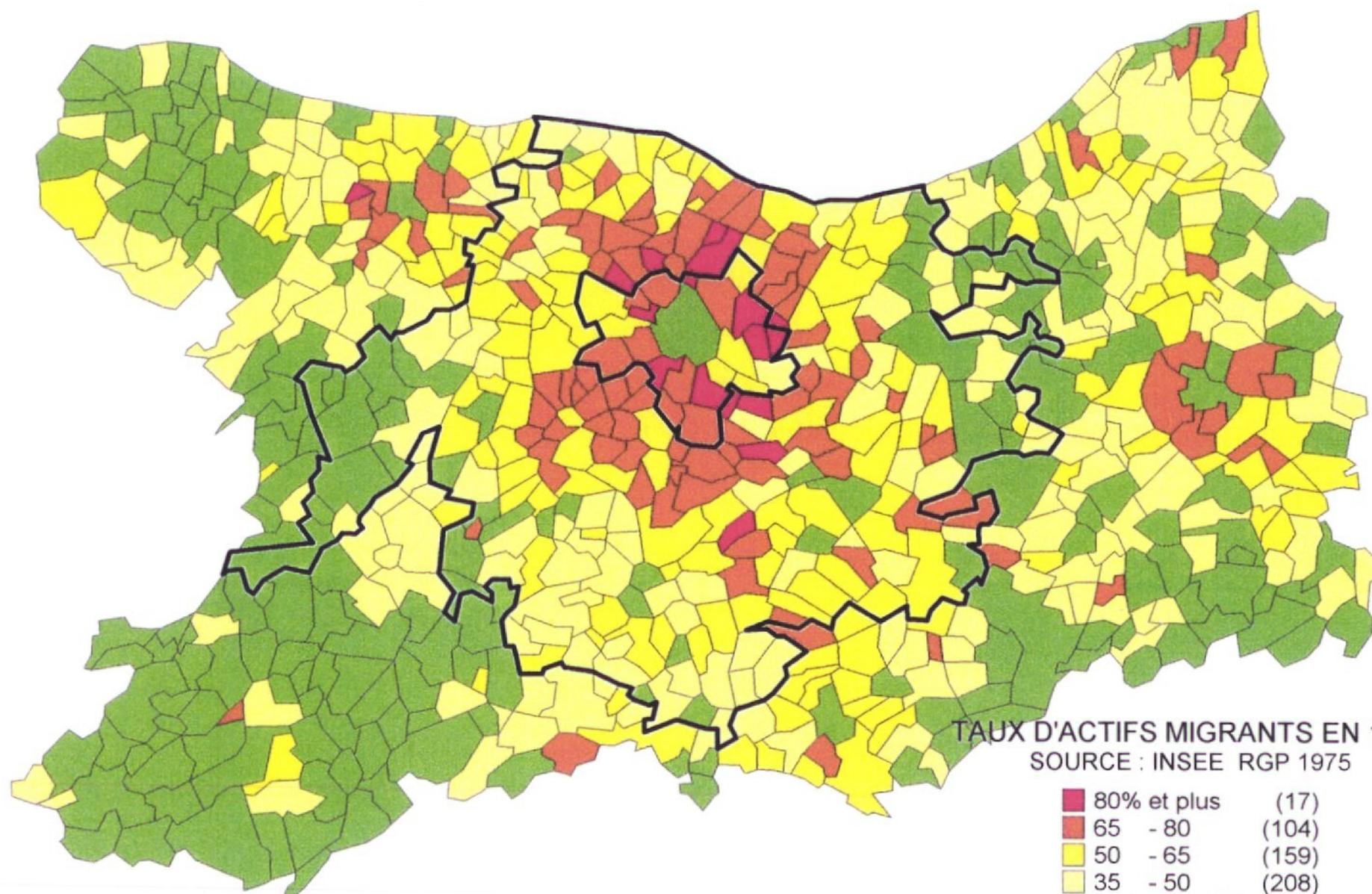
Caen	1 commune
Anneau 1	11 communes limitrophes de Caen
Anneau 2	33 communes (maximum 10 km)
Anneau 3	53 communes (11-15 km)
Anneau 4	61 communes (16-20 km)
Anneau 5	58 communes (21-25 km)
Anneau 6	75 communes (> 25 km, maximum 42 km)

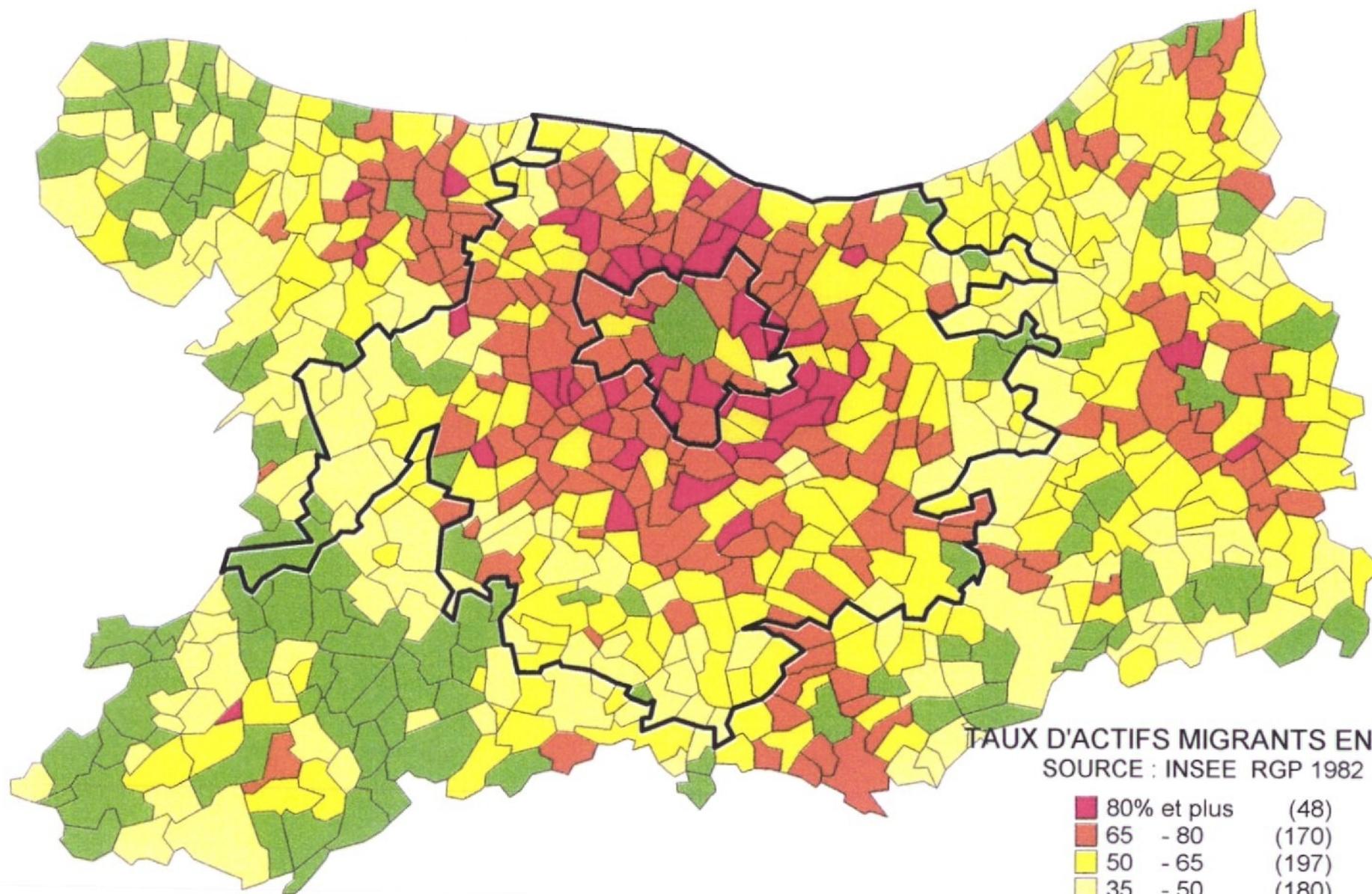
ARCHIPEL 292 COMMUNES

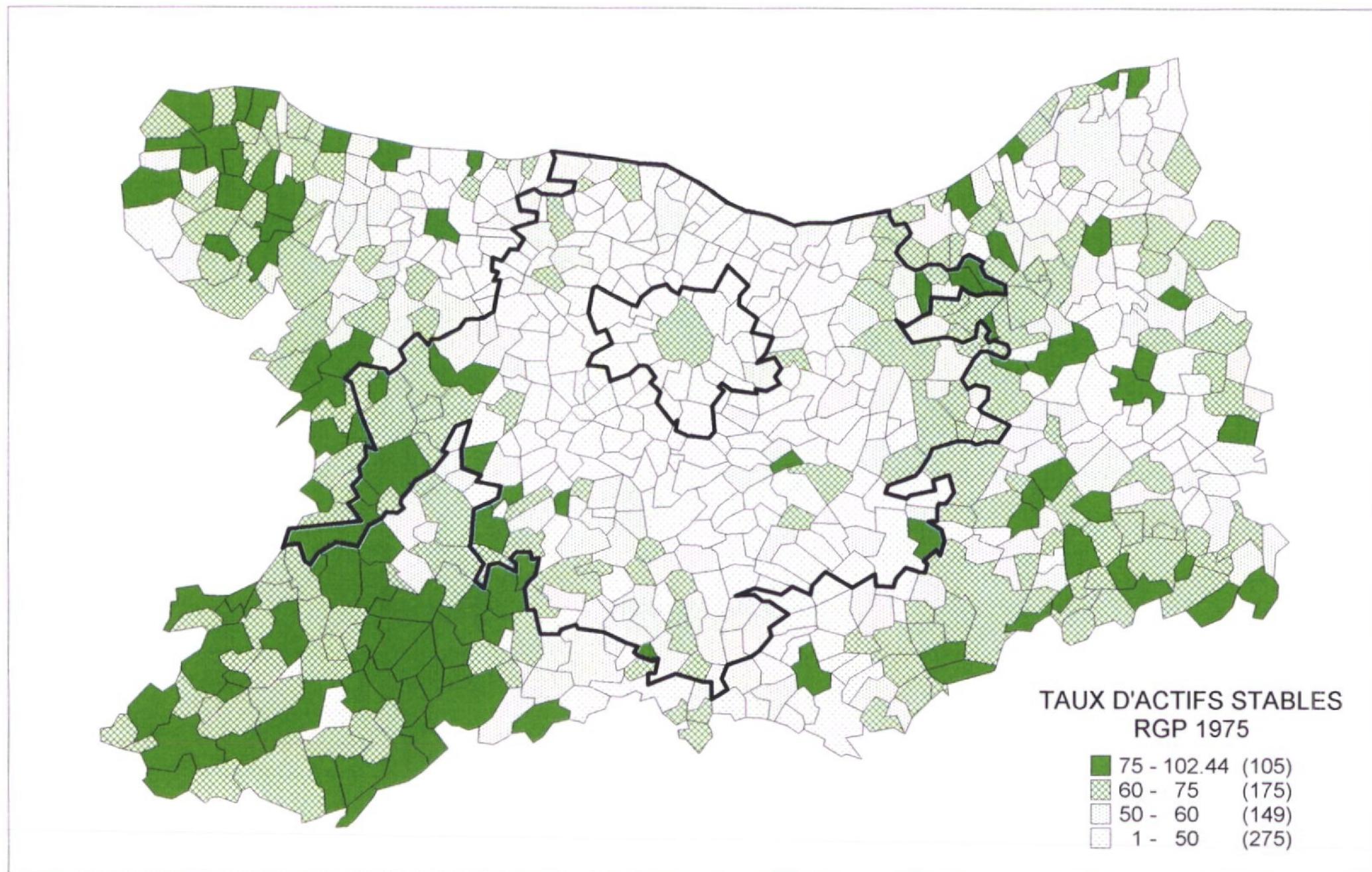
	Densité des emplois			Densité des actifs		
	1975	1982	1990	1975	1982	1990
CAEN	2285	2424	2561	2044	2036	1907
Anneau 1	388	415	427	325	384	417
Anneau 2	75	79	80	73	101	123
Anneau 3	21	26	30	43	60	72
Anneau 4	15	17	17	26	34	38
Anneau 5	22	23	23	26	30	32
Anneau 6	19	18	15	22	25	22

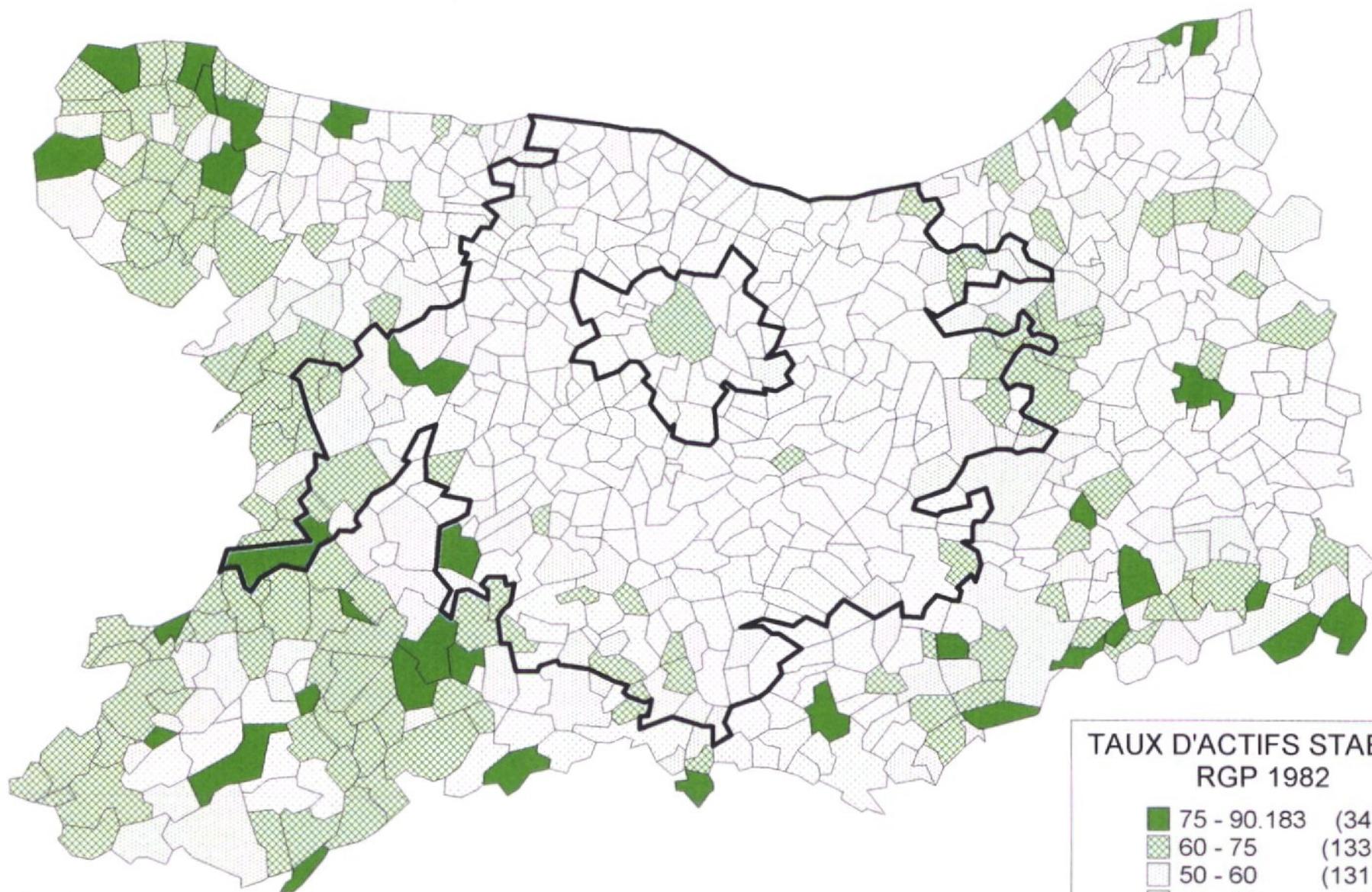
Les actifs migrants et stables de l'Archipel

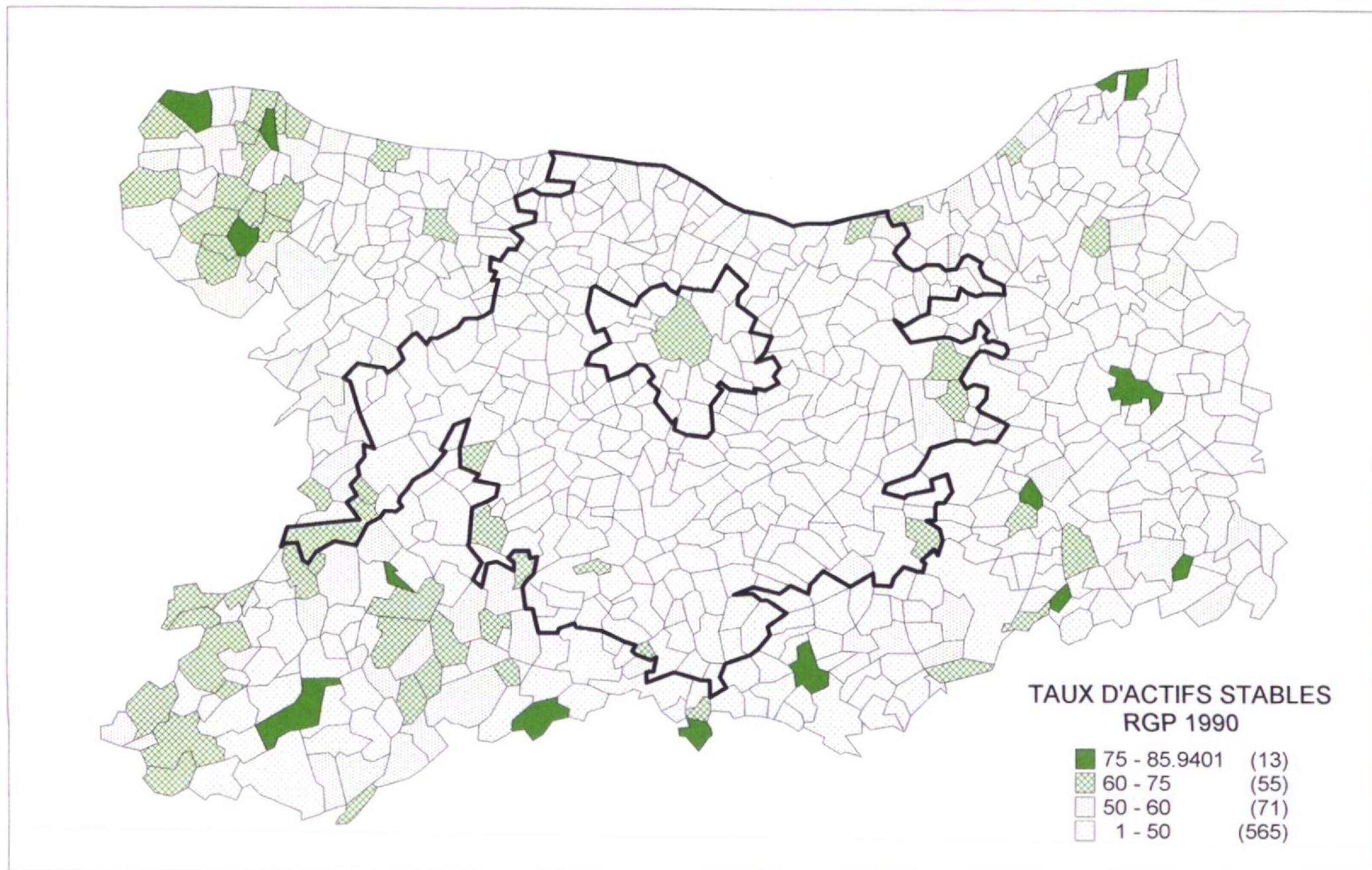
	1975		1982		1990	
	Stables	68895	53%	64742	46%	58765
Migrants	61751	47%	74861	54%	87366	60%
Total des AAE	130646		139603		146131	











Navettes Domicile - Travail
source RGP 1990 (1/4 LR)

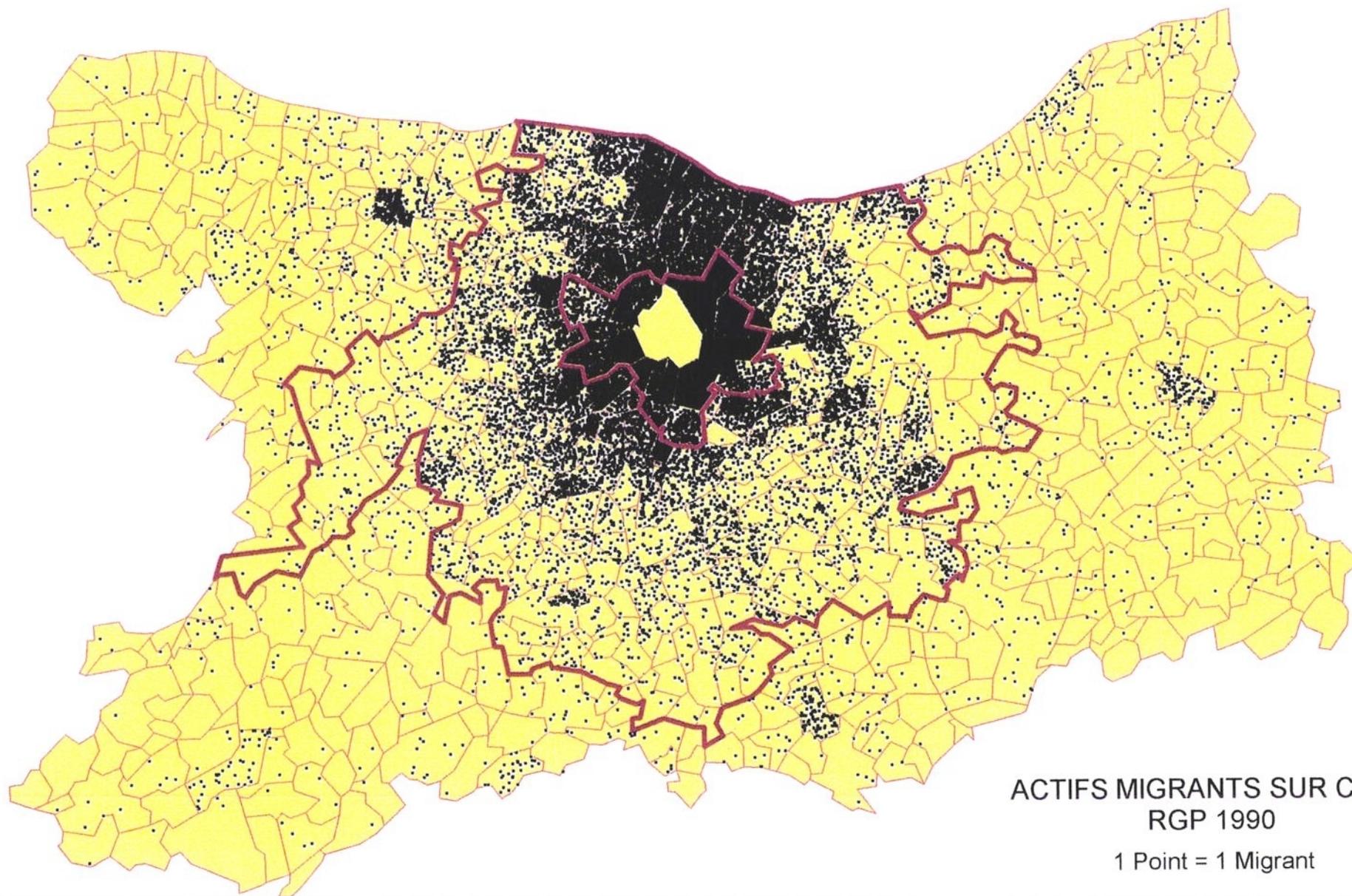
Lieu de résidence	Lieu de travail				Ensemble
	Caen	Banlieue	Couronne	Reste du département	
Caen	28 556	8 020	2 200	1 208	39 984
Banlieue	15 124	16 452	2 516	732	34 824
Couronne	18 040	13 848	30 200	3 820	65 908
Reste du département	2 172	1 732	3 364	78 824	86 092
Calvados	63 892	40 052	38 280	84 584	226 808

Navettes Domicile - Travail
source RGP 1982 (1/4 LR)

Lieu de résidence	Lieu de travail				Ensemble
	Caen	Banlieue	Couronne	Reste du département	
Caen	32 276	9 044	1 780	728	43 828
Banlieue	13 628	16 236	1 660	344	31 868
Couronne	13 148	11 912	31 688	2 608	59 356
Reste du département	1 756	1 668	2 888	82 704	89 016
Calvados	60 808	38 860	38 016	86 384	224 068

Navettes Domicile - Travail
source RGP 1975 (1/5 LR)

Lieu de résidence	Lieu de travail				Ensemble
	Caen	Banlieue	Couronne	Reste du département	
Caen	36 370	10 665	1 135	715	48 885
Banlieue	11 515	16 110	1 000	305	28 930
Couronne	7 775	8 815	30 965	2 365	49 920
Reste du département	1 3000	1 525	2 470	86 715	92 010
Calvados	56 960	37 115	35 570	90 100	219 745



ACTIFS MIGRANTS SUR CAEN
RGP 1990

1 Point = 1 Migrant

